



Demande d'enregistrement

Fabrication de clôtures Vitry le François (51)	
Description du projet (pièce jointe n°1)	
Version 01	Juin 2023

Dossier réalisé avec le concours de



Pôle Technologique Henri Farman - 10, rue Clément Ader - BP 1018 - 51685 REIMS cedex 2

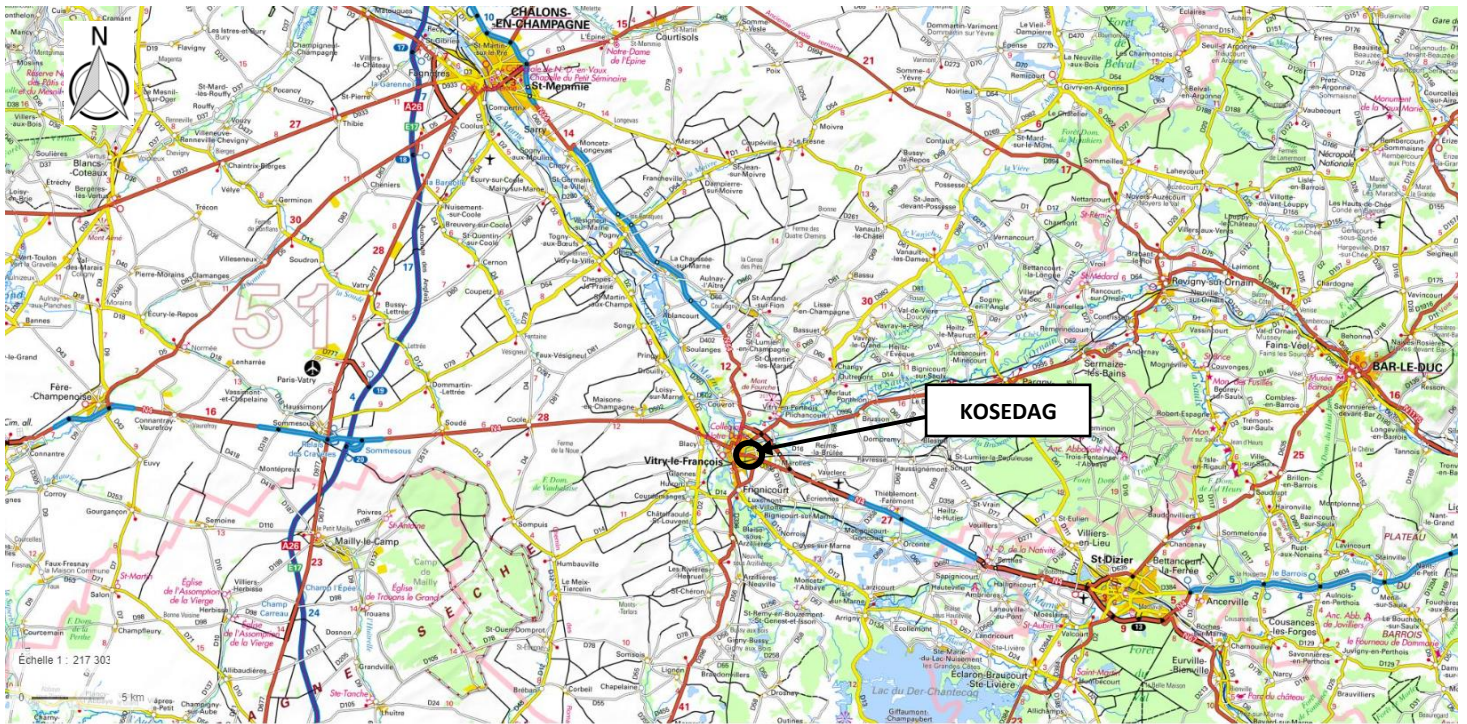
Tél. : 03 26 82 32 55 - Fax : 03 26 82 37 46 - E-mail : info@gnat.fr - Site : www.gnat.fr

Identifiant TVA : FR 23307 047 522 - SIRET 307 047 522 00023 - APE 7112 B - SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 225 000 Euros

1	LOCALISATION DE L'INSTALLATION.....	1
2	SITUATION CADASTRALE	2
3	ORGANISATION DU SITE.....	2
3.1	DESCRIPTION GENERALE	2
3.2	ORGANISATION DU SITE.....	4
3.2.1	<i>Ensemble bâti.....</i>	<i>4</i>
3.2.2	<i>Aménagements extérieurs.....</i>	<i>4</i>
4	NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES.....	5
4.1	SITUATION ADMINISTRATIVE	5
4.1.1	<i>Du terrain</i>	<i>5</i>
4.1.2	<i>De KOSEDAG.....</i>	<i>5</i>
4.2	OBJECTIF DU DOSSIER	5
4.3	CLASSEMENT AU TITRE DE LA NOMENCLATURE R122-2 (CODE DE L'ENVIRONNEMENT).....	5
4.4	CLASSEMENT AU TITRE DE LA NOMENCLATURE EAU	5
4.5	CLASSEMENT AU TITRE DE LA NOMENCLATURE DES ICPE	6
5	FONCTIONNEMENT DU SITE	7
5.1	RECEPTION DES MATIERES PREMIERES ET STOCKAGE	7
5.2	TRAVAIL MECANIQUE DES METAUX.....	7
5.3	TRAITEMENT DE SURFACE ET SABLAGE.....	7
5.4	MISE EN PEINTURE	8
5.5	PREPARATION DE COMMANDES ET EXPEDITION	8
6	DESCRIPTION DES INSTALLATIONS CLASSEES.....	8
6.1	TRAVAIL MECANIQUE DES METAUX.....	8
6.2	TRAITEMENT DE SURFACE	9
6.3	CABINE DE PEINTURE	9
6.4	STOCKAGE DES MATIERES PREMIERES, PRODUITS FINIS, EMBALLAGES.....	9

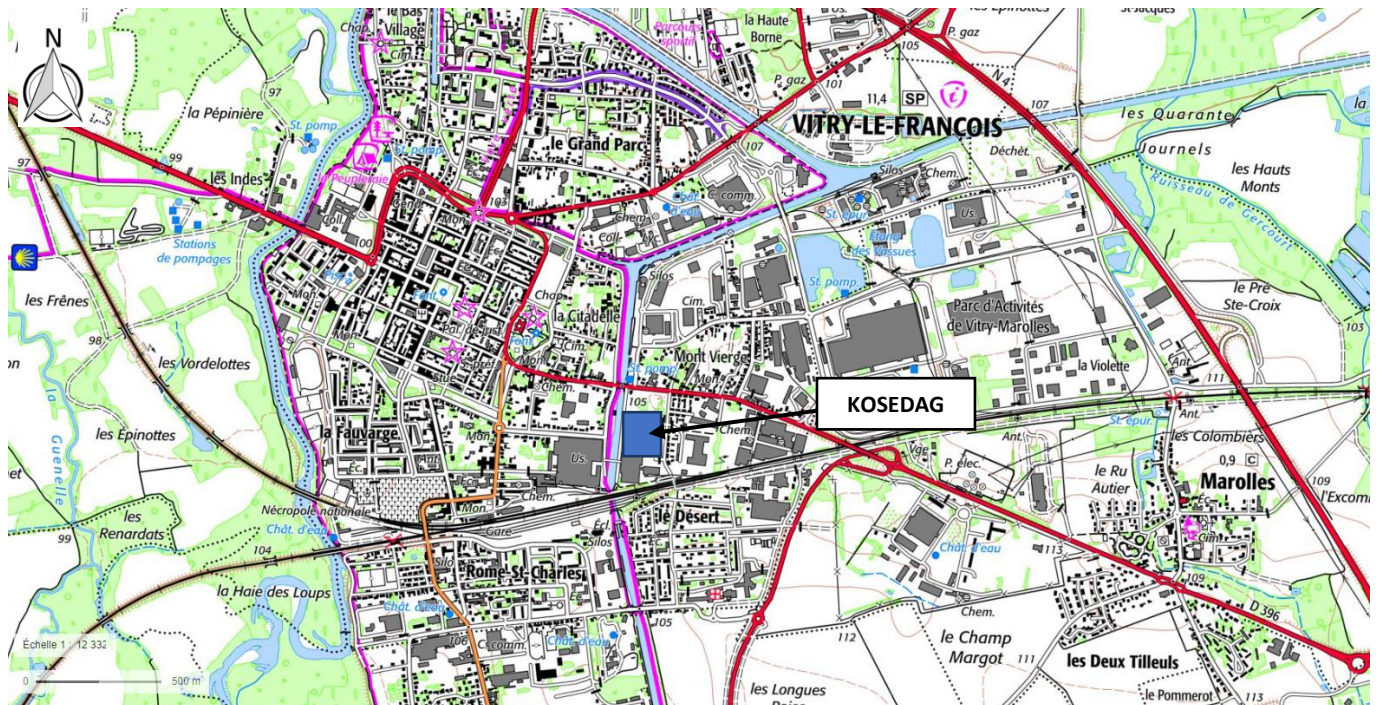
1 LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Le projet prend place sur un terrain rattaché à la commune de Vitry le François, localisé entre Châlons en Champagne et Saint Dizier.



LOCALISATION DES COMMUNES
ECHELLE NON CONTRACTUELLE – MAI 2023
Source : geoportail.gouv.fr

Le terrain se développe sur la commune de Vitry le François au niveau d'une partie de l'ancien site de la Faïencerie de Sarreguemines. Le projet prend place dans le bâtiment existant.



LOCALISATION DU TERRAIN
ECHELLE NON CONTRACTUELLE – MAI 2023
Source : geoportail.gouv.fr

2 SITUATION CADASTRALE

Le projet se développe sur les parcelles cadastrées suivantes :

Commune	Parcelle	Section	Surface (m ²)
Vitry le François	221	AS	214
	222		841
	224		420
	226		66
	189		348
	157		1 278
	16		1 429
	155		161
	197		5 659
	187		2 092
	165		1 007
	158		568
	167		720
	164		886
	159		12 428
Total			28 117 m²

La surface totale du terrain est donc de **28 117 m²**.

Les parcelles nécessaires au projet sont déjà occupées par des installations et des bâtiments qui auparavant abritaient des activités de la faïencerie de Sarreguemines. Les bâtiments actuellement présents sur le site seront repris pour l'activité de la société KÖSEDAĞ.

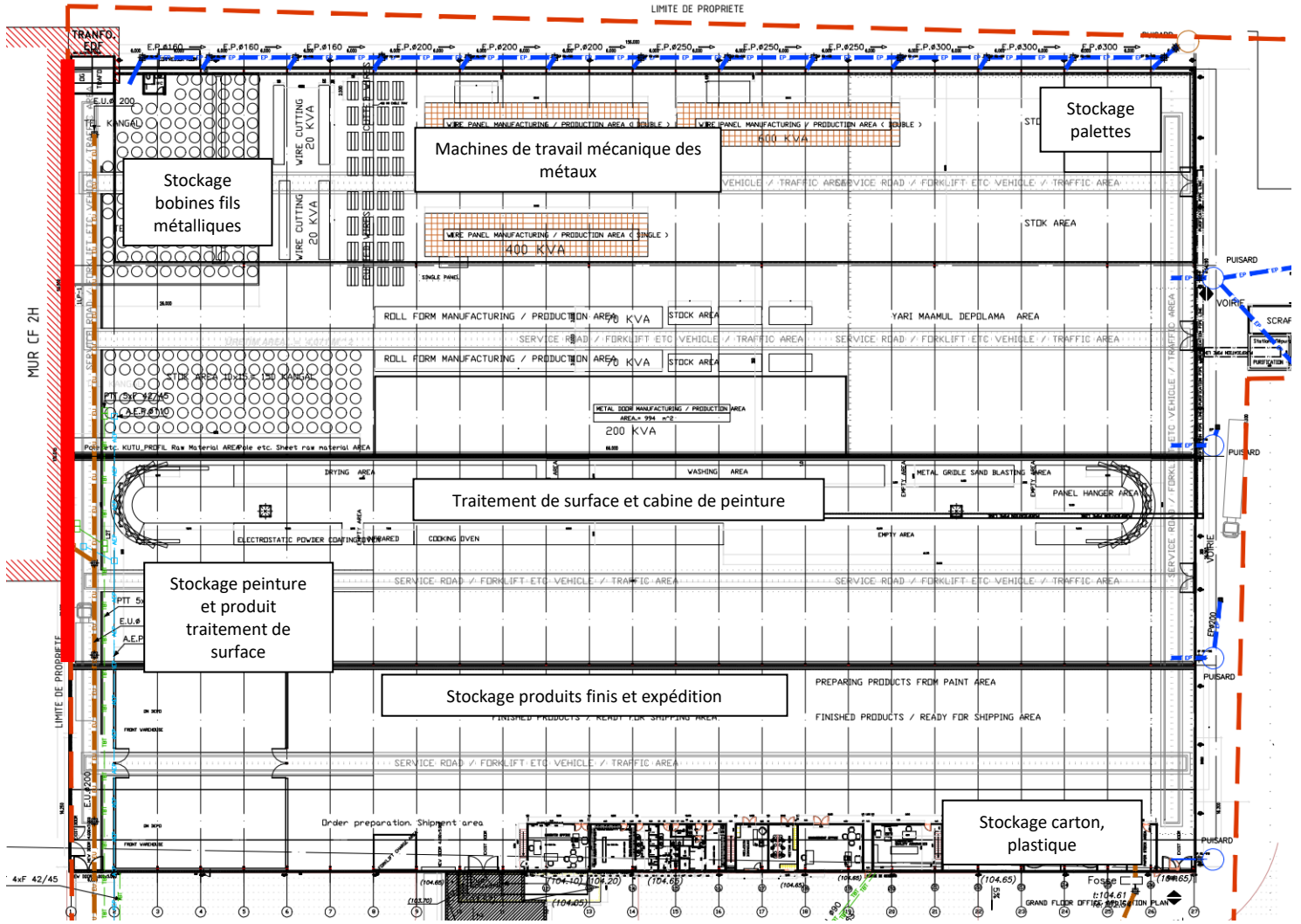


Pièce jointe 19 : Plan des abords


3 ORGANISATION DU SITE

3.1 Description générale

Le projet concerne l'installation d'une usine de fabrication de clôture en métal dans un site existant. Le plan suivant permet de visualiser les différentes activités qui seront présentes sur le site.



EXTRAIT VUE EN PLAN DU PROJET
ECHELLE NON CONTRACTUELLE – MAI 2023

 **Pièce jointe 20 : Plan d'ensemble**

3.2 Organisation du site

3.2.1 Ensemble bâti

L'ensemble bâti se compose d'un bâtiment principal d'environ 17 500 m² avec une hauteur à l'acrotère de 7,3 m.

Il s'agit d'un bâtiment existant dont les dispositions constructives sont les suivantes :

- Structure métallique
- Bardage métallique double peau en façade
- Toiture en bac acier avec étanchéité bi-couche, classement au feu T30/1 de la couverture, isolation en fibre de roche.

Des travaux ont été réalisés en juin 2023 avec la mise en place d'un flocage permettant de rendre le mur séparatif avec le tiers coupe-feu 2 heures.

De plus, des travaux sont prévus pour compléter les exutoires de désenfumage afin d'avoir une surface couverte de 2% de la surface de la toiture et pour mettre en place des écrans de cantonnement. Ces travaux seront réalisés courant été 2023.

3.2.2 Aménagements extérieurs

Le projet intègre l'ensemble des espaces extérieurs nécessaires à son fonctionnement, soit :

- les aires de circulation, stationnement et évolution des véhicules lourds,
- les aires de circulation, stationnement et évolution des véhicules légers du personnel et des visiteurs,
- les espaces et équipements créés pour la lutte contre l'incendie,
- les espaces permettant la connexion aux réseaux d'adduction et d'assainissement, ainsi que les ouvrages de gestion des eaux pluviales.

VÉHICULES LOURDS

L'accès au site pour les poids lourds se fait via le chemin du désert. Les poids lourds pourront stationner à l'intérieur du site, le cas échéant pour ne pas gêner la circulation sur le domaine public.

VÉHICULES LÉGERS

Une aire de stationnement véhicules légers est présente sur le terrain. Elle permet d'accueillir environ 20 véhicules légers.

ESPACES ET ÉQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le bâtiment sera accessible par la façade avant.

Depuis cette voie seront desservies les aires de stationnement à la réserve incendie et les issues de secours.

Cette voie permettra également l'accès aux espaces techniques et la surveillance du bâtiment.

GESTION DES EAUX PLUVIALES

La gestion des eaux pluviales est assurée par des puits filtrants. Les eaux pluviales de voiries passent par un séparateur hydrocarbures avant infiltration.

Une clôture est présente sur l'ensemble du périmètre de la limite de propriété : tous les accès pourront être fermés en dehors des horaires d'ouverture de l'entreprise par des portails coulissants ou battants.

BÂCHES INCENDIE

Il est prévu l'implantation de 3 bâches incendie de 120 m³ chacune pour permettre de compléter les besoins en eau incendie du site. A proximité de ces bâches, sera aménagée des aires d'aspiration permettant le stationnement des engins de secours (1 aire de 8 x 4 m par bâche incendie).

4 NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

4.1 Situation administrative

4.1.1 Du terrain

Le terrain faisait partie du site industriel de la Faïencerie de Sarreguemines. Il a fait l'objet d'un dossier de cessation d'activité. Il n'y avait donc plus d'activités classées au titre des ICPE sur ce terrain.

4.1.2 De KOSEDAG

KOSEDAG a déposé un dossier de déclaration en avril 2023 sous les rubriques 2560, 2575 et 2940. Ce dossier est en cours d'instruction et fera l'objet d'un arrêté préfectoral du fait des demandes d'aménagement formulées.

4.2 Objectif du dossier

KOSEDAG est une société spécialisée dans la fabrication de clôtures et portails métalliques. La société mère est basée en Turquie.

Pour répondre aux besoins des marchés, KOSEDAG a décidé de s'implanter en France pour se rapprocher de ses clients. Le projet de KOSEDAG est concerné par le code de l'environnement, sous un régime d'enregistrement au titre de la réglementation des installations classées.

Le présent dossier s'inscrit donc dans le cadre d'une demande d'enregistrement au titre du code de l'environnement et de ses articles R512-46-1 et suivants, du livre V, titre 1^{er}.

4.3 Classement au titre de la nomenclature R122-2 (Code de l'environnement)

Les rubriques de la nomenclature de l'article R122-2 du code de l'environnement sont répertoriées dans le tableau ci-après :

Catégorie de projet	Intitulé de la rubrique	Projet soumis à
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement (pour ces installations, l'examen au cas par cas est réalisé dans les conditions et formes prévues à l'article L. 512-7-2 du code de l'environnement)	Rubriques 2560, 2565 classée sous le régime de l'enregistrement Examen au cas par cas dans les conditions de l'article L512-7-2

Le projet est soumis à examen au cas par cas dans les conditions de l'article L 512-7-2 du Code de l'Environnement. Une étude d'incidence est fournie en pièce jointe 8 et donc le cas par cas sera instruit dans ce cadre dans le dossier ICPE Enregistrement.

4.4 Classement au titre de la nomenclature eau

Le projet n'est pas soumis à la nomenclature eau. En effet, aucune modification des rejets d'eaux pluviales ne sera réalisée par rapport à la situation du bâtiment existant. Les eaux pluviales sont rejetées par des puits d'infiltration.

4.5 Classement au titre de la nomenclature des ICPE

Sont répertoriées dans le tableau suivant, les rubriques de la nomenclature de l'article R511.9, Livre V, titre 1^{er} du code de l'environnement.

Rubrique	Désignation de l'activité	Situation actuelle	Situation future
2560.1	Travail mécanique des métaux et alliages, à l'exclusion des activités classées au titre des rubriques 3230-a ou 3230-b. la puissance maximum de l'ensemble des machines pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 1 000 kW	980 kW Déclaration	2 420 kW Enregistrement
2565.2a	Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion dont phosphatation, polissage, attaque chimique, vibro-abrasion) de surfaces par voie électrolytique ou chimique, à l'exclusion des activités classées au titre des rubriques 2563, 2564, 3260 ou 3670. 2. Procédés utilisant des liquides, le volume des cuves affectées au traitement étant supérieur à 1 500 l	/	2 cuves de traitement de surface d'un volume total de 24,5 m ³ Enregistrement
2940.3b	Vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. (application, revêtement, laquage, stratification, imprégnation, séchage de) sur support quelconque à l'exclusion des installations dont les activités sont classées au titre des rubriques 2330, 2345, 2351, 2360, 2415, 2445, 2450, 2564, 2661, 2930, 3450, 3610, 3670, 3700 ou 4801. Lorsque les produits mis en œuvre sont des poudres à base de résines organiques, la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre étant supérieure à 200 kg/j	Application de peinture à base de poudre non inflammables : 200 kg/jour Déclaration	Application de peinture à base de poudre non inflammables : 1 500 kg/jour Enregistrement
2575	Emploi de matières abrasives telles que sables, corindon, grenailles métalliques, etc. sur un matériau quelconque pour gravure, déplissage, décapage, grainage, à l'exclusion des activités visées par la rubrique 2565. La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 20 kW	200 kW Déclaration	200 kW Déclaration
1530	Dépôt de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés, à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510 et des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant inférieur à 1 000 m ³	Stockage de cartons pour un volume maximum de 4 m ³ Non classé	Stockage de cartons pour un volume maximum de 4 m ³ Non classé
1532	Stockage de bois ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et mentionnés à la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531, à l'exception des établissements recevant du public 2. Autres installations que celles définies au 1, à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510, le volume susceptible d'être stocké étant inférieur à 1 000 m ³	Stockage de palettes en bois pour un volume maximum de 150 m ³ Non classé	Stockage de palettes en bois pour un volume maximum de 150 m ³ Non classé
2663	Stockage de pneumatiques et produits dont au moins 50% de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques, à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510 : 2. dans les autres cas et pour les pneumatiques, le volume susceptible d'être stocké étant inférieur à 1 000 m ³	Stockage de films plastique pour un volume maximum de 6 m ³ Non classé	Stockage de films plastique pour un volume maximum de 6 m ³ Non classé

5 FONCTIONNEMENT DU SITE

L'établissement abritera un ensemble de machines permettant la fabrication de clôtures et portails en métal.

5.1 Réception des matières premières et stockage

Les matières premières nécessaires à la fabrication des clôtures et portails seront stockés dans le bâtiment. Il s'agit principalement de bobines de fils métalliques placées à même le sol ou sur des palettes métalliques.

5.2 Travail mécanique des métaux

Les opérations de travail mécanique des métaux sont les suivantes :

- Redressage et découpage des fils
- Fabrication des panneaux treillis soudée
- Soudure de profil et portillons
- Profileuse feuillarde

Ces opérations se font à l'aide des machines suivantes :

- 4 machines de redressage de fil : 4 x 20 KWA
- 2 machines de panneau soudée : 2 x 600 KWA
- 1 machines de panneau soudée : 1 x 400 KWA
- 2 machines profileuse : 2 x 70 KWA
- 1 robot soudeur : 1 x 200 KWA

5.3 Traitement de surface et sablage

Les produits passent ensuite dans un système de traitement de surface et/ou sablage pour préparer le métal à la peinture.

Un total de 5 bains est utilisé dans le processus de préparation de surface avant le revêtement en poudre électrostatique.

Dans les bains les opérations suivantes sont réalisées :

- Nettoyage de la surface, revêtement de phosphate de fer avec décapage
- Revêtement nano.

À cette fin, on utilise respectivement un bain de dégraissage, un bain de rinçage à l'eau du réseau, un bain de rinçage à l'eau désionisée, un bain de nano-revêtement et un bain de rinçage à l'eau désionisée.

Les composants de clôtures (panneaux, poteaux, portillons etc.) traversent la zone des bains à l'aide d'une ligne de convoyage. Les matériaux sont lavés avec une pression de pulvérisation de 2 bars. Une pompe de circulation aspire le produit de dégraissage pour l'envoyer vers les buses de pulvérisation.

La régulation de la pression est assurée à l'aide d'une vanne en sortie de pompe.

Les matériaux nettoyés des impuretés inorganiques entrent dans le four de séchage, qui constitue la dernière étape du processus de traitement de surface. Ils y sont séchés à une température de 130-140°C sans endommager la surface du revêtement et sont rendus aptes au processus de peinture.

Les caractéristiques des bains de traitement de surface seront les suivantes :

- Réservoir de dégraissage = 18,5 m³
- Cuve de rinçage à l'eau de ville = 7,5 m³
- Rinçage avec de l'eau désionisée = 7,5 m³
- Revêtement nano = 6 m³
- Rinçage avec de l'eau désionisée = 6 m³

Les produits utilisés dans les bains seront les suivants :

- 4 produits de traitement de surface pour le dégraissage
- 1 produit de surface pour le revêtement nano.

Les fiches de données de sécurité de ces produits sont jointes en annexe de cette pièce.

5.4 Mise en peinture

Les matériaux dont le traitement de surface est terminé arrivent dans la cabine de peinture.

Les matériaux sont peints à l'aide de pistolets robotisés, entièrement automatiques.

Les peintures utilisées dans la cabine de peinture sont de type polyester, époxy dans différentes couleurs.

La peinture électrostatique se présente sous forme de poudre. Le fonctionnement de la peinture électrostatique est basé sur le magnétisme. Les pigments de la peinture sont chargés en électrons négatifs ou positifs, ce qui la rend magnétique.

L'application de la peinture en poudre électrostatique est sans solvant, inoffensive pour la santé, respectueuse de l'environnement et s'inscrit dans une logique de zéro déchet. En effet, avec cette méthode de peinture, les excédents de peinture projetés sur la surface sont collectés dans le système de récupération de la peinture, ce qui évite de gaspiller le matériau.

La peinture en poudre à l'intérieur de la cabine ne se disperse en aucune façon à l'extérieur de la cabine.

Les matériaux soumis à un bon processus de préparation de la surface et à l'application d'une peinture en poudre électrostatique deviennent résistants à la corrosion, à l'abrasion, aux réactions chimiques et aux chocs violents.

La fiche de données de sécurité de la peinture utilisée est fournie en annexe de cette pièce.

Les produits passent ensuite dans un four de séchage fonctionnant au gaz naturel.

5.5 Préparation de commandes et expédition

Les produits fabriqués sont ensuite préparés pour être expédiés.

6 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS CLASSEES


6.1 Travail mécanique des métaux

Rubrique 2560

Les machines de travail mécanique des métaux seront les machines de redressage de fils pour une puissance totale de 80 kW, les machines de panneau soudé pour une puissance de 1 600 kW, les machines profileuses pour une puissance totale de 140 kW et le robot soudeur pour une puissance de 200 kW. La puissance totale de ces installations sera de 2 020 kW. Ces installations seront soumises à enregistrement sous la rubrique 2560.

Cette activité est réglementée par l'arrêté ministériel du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2560 de la nomenclature des ICPE.

Une demande d'aménagement est formulée pour la distance par rapport aux limites de propriété.

 **Pièce jointe 2 : Analyse de conformité**

 **Pièce jointe 7 : Demande d'aménagement**


6.2 Traitement de surface

Rubrique 2565

Le traitement de surface se fera dans 2 baigns de 18,5 m³ et 6 m³ et dans 3 cuves de rinçages de 2 x 7,5 m³ et 6 m³. Il n'y aura pas d'utilisation de cadmium ni de cyanures. Ces installations seront soumises à enregistrement sous la rubrique 2565.

Cette activité est réglementée par l'arrêté ministériel du 9 avril 2019 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2564 (nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces par des procédés utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques) ou de la rubrique n° 2565 (revêtement métallique ou traitement de surfaces par voie électrolytique ou chimique) de la nomenclature des ICPE.

Des demandes d'aménagement sont formulées pour la distance par rapport aux limites de propriété et la tenue au feu de la structure du bâtiment.

 **Pièce jointe 2** : Analyse de conformité

 **Pièce jointe 7** : Demande d'aménagement

6.3 Cabine de peinture

Rubrique 2940

Une cabine de peinture est présente sur le site. Elle permettra à terme une consommation de l'ordre de 1,5 t/jour de peinture en poudre. Cette cabine est complètement fermée. L'utilisation de peinture en poudre est soumise à enregistrement sous la rubrique 2940.

Cette cabine est réglementée par l'arrêté ministériel du 12 mai 2020 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2940 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Des demandes d'aménagement sont formulées pour la distance par rapport aux limites de propriété et la tenue au feu de la structure du bâtiment.

 **Pièce jointe 2** : Analyse de conformité

 **Pièce jointe 7** : Demande d'aménagement

6.4 Stockage des matières premières, produits finis, emballages

Rubrique 1530, 1532, 2663

Les matières premières utilisées sur le site sont des bobines de fils métalliques, produits incombustibles.

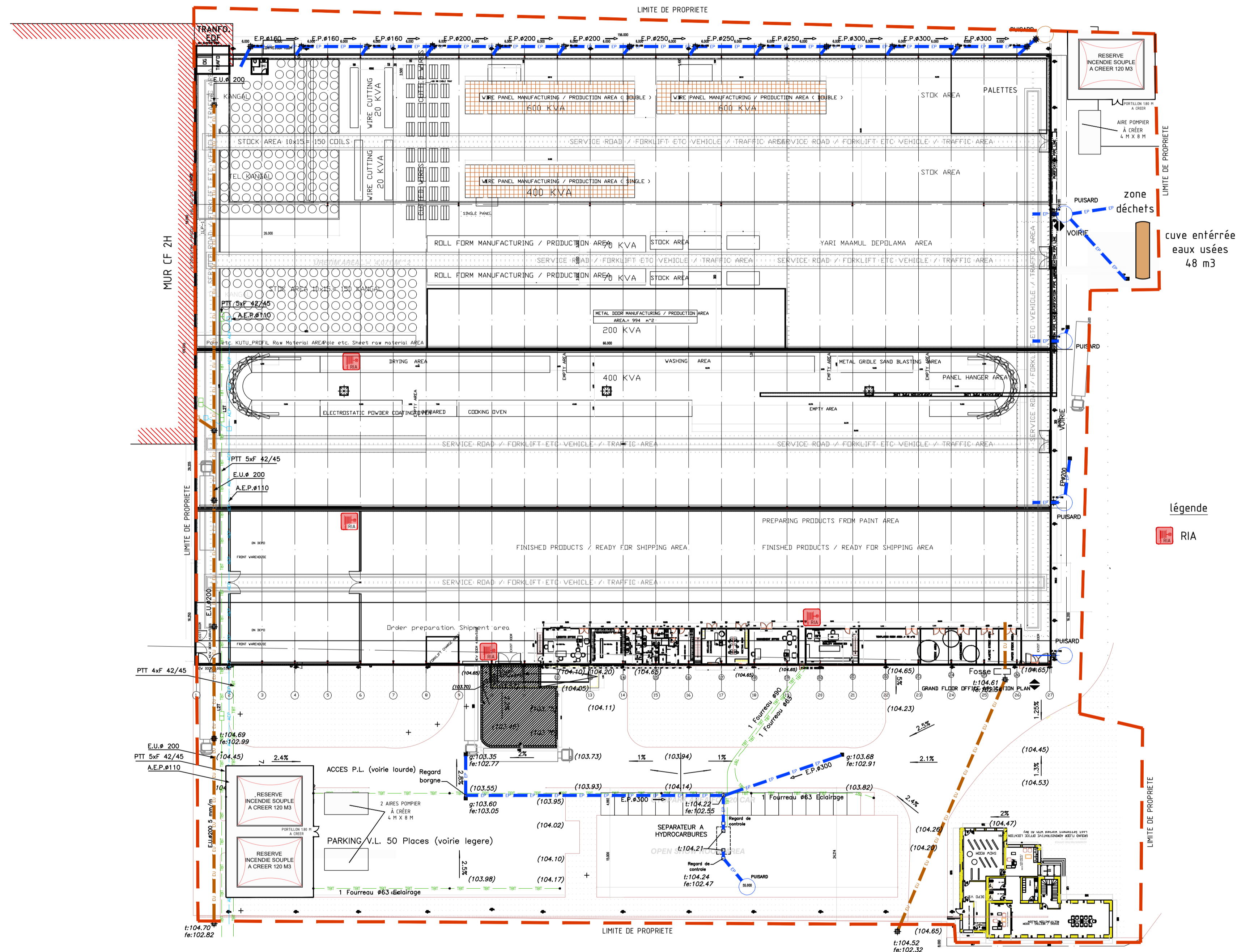
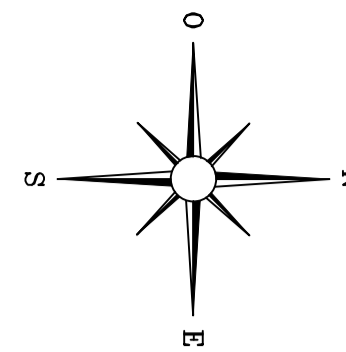
Des palettes en bois sont présentes dans le bâtiment. Les quantités sont limitées à 150 m³ environ. La zone de stockage est éloignée des machines de travail mécanique des métaux et de la cabine de peinture de plus de 10 m.

Il est également stocké des films plastiques et des cartons pour l'emballage des produits finis. Ces produits sont stockés dans une zone du bâtiment éloignée des machines de production. Le stockage est d'environ 6 m³ de plastiques et de 4 m³ de cartons.

Ces différents stockages ne seront pas classés au titre des ICPE, les volumes présents étant inférieurs aux différents seuils des rubriques 1530, 1532 et 2663. De plus, les quantités de produits combustibles seront très largement inférieures à 500 t, le site sera donc non classé au titre de la rubrique 1510.

De la peinture et des produits de traitement de surfaces seront également stockés dans une zone dédiée à proximité de la cabine de peinture et des baigns de traitement de surface. La quantité estimée est de 20 t.

Annexe : *Fiches de données de sécurité de la peinture et des produits de traitement de surface*
Source : KOSEDAG



légende

RIA

zone déchets
cuve enterrée
eaux usées
48 m³

KOSEDAG

Chemin du Desert 51300 VITRY LE FRANCOIS

MANUFACTURE DE CLÔTURES

VUE EN PLAN



MAITRE D'OUVRURE - INGENIEUR CONSEIL
10, rue General Abel - BP 11016 - 51685 REMS CEDEX 2
TELE: 03.26.82.32.55 FAX: 03.26.82.37.46
E-mail: info@gnat.fr

ENVIRONNEMENT

MAITRE D'OUVRAGE

PHASE	N° DOSSIER
APS	23.51.008.M
CHEF DE PROJET	DESSINE PAR
Gwladys CANEPA	V - F
REF INFO	ECHELLE
23.51.008.E_APS indice A.dwg	1/500
VISA PROJET	DATE
	31 MARS 2023

NOTA: Le présent plan ne constitue pas un document technique ayant valeur de plan d'exécution, mais un document administratif. GNAT Ingénierie dégage toute sa responsabilité sur l'utilisation de ce plan pour la réalisation des travaux

A	Mis à jour.	21-06-2023	V - F
INDICE	MODIFICATIONS	DATE	DESS.

A	B	03
C	D	
E	F	
G	H	

VUE EN PLAN 1-500

Fiche de données de sécurité

page: 1/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.01.2023

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.03.2020

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.03.2020

Produit: **GARDOBOND A 4933**

(ID Nr. 30705795/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

GARDOBOND A 4933

UFI: A7SU-F52G-400U-XVSM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation appropriée: Solution de phosphatation pour surfaces métalliques.

Utilisation non recommandée: Autres utilisations que celles recommandées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:BASF SE
67056 Ludwigshafen
GERMANYAdresse de contact:BASF France SAS
49, avenue Georges Pompidou
92593 Levallois-Perret Cedex
FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.01.2023

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.03.2020

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.03.2020

Produit: **GARDOBOND A 4933**

(ID Nr. 30705795/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Corr./Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam./Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Met. Corr. 1	H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil de Prudence (Prévention):

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P264	Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.

Conseils de prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.01.2023

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.03.2020

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.03.2020

Produit: **GARDOBOND A 4933**

(ID Nr. 30705795/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

P333 + P313	En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin.
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
Conseils de Prudence (Stockage):	
P406	Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.
Conseil de Prudence (Elimination):	
P501	Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: 3-nitrobenzènesulfonate de sodium

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

composés organiques, Eau, sels inorganiques, acides inorganiques

Ingrédients soumis à réglementation

Acide Orthophosphorique

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.01.2023

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.03.2020

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.03.2020

Produit: **GARDOBOND A 4933**

(ID Nr. 30705795/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Teneur (W/W): $\geq 5\%$ - $< 7\%$

Numéro CAS: 7664-38-2

Numéro-CE: 231-633-2

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119485924-24

Met. Corr. 1

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Eye Dam./Irrit. 1

Skin Corr./Irrit. 1B

H314, H302, H290

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Corr./Irrit. 1B: $\geq 25,000000\%$

Skin Corr./Irrit. 2: $\geq 10,000000\%$

Eye Dam./Irrit. 1: $\geq 25,000000\%$

Eye Dam./Irrit. 2: $\geq 10,000000\%$

nitrate de sodium

Teneur (W/W): $\geq 5\%$ - $< 7\%$

Numéro CAS: 7631-99-4

Numéro-CE: 231-554-3

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119488221-41

Ox. Sol. 2

Eye Dam./Irrit. 2

H272, H319

3-nitrobenzènesulfonate de sodium

Teneur (W/W): $\geq 1\%$ - $< 2\%$

Numéro CAS: 127-68-4

Numéro-CE: 204-857-3

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119965131-44

Numéro INDEX: 609-048-00-2

Eye Dam./Irrit. 2

Skin Sens. 1

H319, H317

bifluorure de sodium

Teneur (W/W): $\geq 0,5\%$ - $< 1\%$

Numéro CAS: 1333-83-1

Numéro-CE: 215-608-3

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119970885-20

Numéro INDEX: 009-007-00-3

Acute Tox. 3 (par voie orale)

Skin Corr./Irrit. 1B

Eye Dam./Irrit. 1

H301, H314

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Corr./Irrit. 2: $0,1 - < 1\%$

Eye Dam./Irrit. 2: $0,1 - < 1\%$

Skin Corr./Irrit. 1B: $\geq 1\%$

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Rester au chaud, calme et couvert. Ne pas faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas d'intoxication, appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement, en se munissant de l'emballage ou de l'étiquette du produit. Les symptômes

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.01.2023

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.03.2020

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.03.2020

Produit: **GARDOBOND A 4933**

(ID Nr. 30705795/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

d'empoisonnement peuvent apparaître même plusieurs heures après; une surveillance médicale est donc nécessaire pendant au moins les 48 heures suivant l'accident.

Après inhalation:

Transporter la personne concernée à l'air libre et la faire se reposer au calme. Si les irritations persistent, consulter un médecin. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact avec la peau:

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser ou de les jeter au besoin. Secours médical immédiat. Appliquer un gel de gluconate de calcium.

Après contact avec les yeux:

Retirer les verres de contact, s'il y a lieu. Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue. Secours médical immédiat.

Après ingestion:

Appeler immédiatement un médecin. Garder la victime au repos. Rincer immédiatement la bouche et faire boire du lait ou une suspension d'hydroxyde de magnésium/carbonate de calcium, éviter de faire vomir, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Irritation des yeux, Symptômes allergiques, irritation cutanée, Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après de nombreuses heures., Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

Dangers: Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après de nombreuses heures. Peut provoquer de graves brûlures de la bouche et de la gorge en cas d'ingestion, ainsi qu'un risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

Antidote: Administration de gluconate de calcium.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

dioxyde de carbone, mousse résistant aux alcools, poudre d'extinction, eau pulvérisée

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

jet d'eau

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.01.2023

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.03.2020

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.03.2020

Produit: **GARDOBOND A 4933**

(ID Nr. 30705795/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: composés fluorés, oxydes d'azote, oxydes de phosphore

Conseil: Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.

Autres informations:

Refroidir les récipients fermés se situant à proximité d'un foyer d'incendie. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. Le produit lui-même n'est pas combustible; définir les moyens d'extinction en fonction d'un incendie à proximité. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs. Pour le personnel non urgentiste: Utiliser un vêtement de protection individuelle. Veiller à la bonne aération des locaux. Garder à l'écart des sources d'inflammation. Pour les intervenants d'urgence: Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. S'il arrive que le produit pénètre dans les évacuations d'eau ou les égouts, prévenir immédiatement la compagnie des eaux locale; dans le cas de contamination de cours d'eau, de rivières ou de lacs, prévenir l'Agence pour l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter les résidus à l'aide d'un absorbant ininflammable, tel que sable, terre, vermiculite, terre de diatomée, et stocker dans un conteneur approprié pour l'élimination en conformité avec la réglementation sur les déchets (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec à l'aide d'un détergent; éviter d'utiliser des solvants. Assurer une ventilation adéquate.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.01.2023

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.03.2020

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.03.2020

Produit: **GARDOBOND A 4933**

(ID Nr. 30705795/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Éviter de respirer les vapeurs ou vaporisation. Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des sels d'ammonium. Séparer des substances organiques. Tenir à l'écart d'amines, d'agents oxydants, de matières hautement alcalines et acides. Séparer des matières combustibles. Séparer des agents réducteurs.

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD), Polyéthylène basse densité (PELD), polyéthylène téréphtalate (PET), Polypropylène

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter l'éclairage naturel direct. Stocker uniquement dans des emballages résistant à la corrosion. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites. Défense de fumer. Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde. Éviter le contact avec les métaux Stocker à l'abri du gel.

Stabilité de stockage:

Température de stockage: 0 - 40 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

| 1333-83-1: bifluorure de sodium

VME 2,5 mg/m³ (OEL (EU))

non contraignant

VME 2,5 mg/m³ (VLEP-INRS (FR))

Juridiquement non contraignant (donné à titre indicatif)

7664-38-2: Acide Orthophosphorique

VME 1 mg/m³ (OEL (EU))

non contraignant

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.01.2023

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.03.2020

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.03.2020

Produit: **GARDOBOND A 4933**

(ID Nr. 30705795/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

VLE 2 mg/m³ (OEL (EU))
non contraignant
VLE (FR) 2 mg/m³ ; 0,5 ppm (VLEP-INRS (FR))
Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min
Juridiquement non contraignant (donné à titre indicatif)
VME 1 mg/m³ ; 0,20 ppm (VLEP-INRS (FR))
Juridiquement non contraignant (donné à titre indicatif)

Valeur Limite Biologique (VLB)

Pas de données disponibles.

Composants avec PNEC

127-68-4: 3-nitrobenzènesulfonate de sodium
eau douce: 0,5 mg/l
eau de mer: 0,05 mg/l
libération sporadique: 5 mg/l
sédiment (eau douce): 2,58 mg/kg
sédiment (eau de mer): 0,258 mg/kg
sol: 0,222 mg/kg
station d'épuration: 10000 mg/l

1333-83-1: bifluorure de sodium
sol: 11 mg/kg
eau douce: 0,9 mg/l
station d'épuration: 51 mg/l
sédiment (eau douce): 3,52 mg/kg

7631-99-4: nitrate de sodium
eau douce: 0,45 mg/l
eau de mer: 0,045 mg/l
libération sporadique: 4,5 mg/l
station d'épuration: 18 mg/l

7664-38-2: Acide Orthophosphorique

eau douce:
Une valeur PNEC n'a pas été déduite puisque les effets écotoxicologiques sont causés uniquement par l'effet-pH qui est très spécifique pour un écosystème donné en fonction de la capacité tampon, du pH et de la fluctuation du pH.
eau de mer:
Une valeur PNEC n'a pas été déduite puisque les effets écotoxicologiques sont causés uniquement par l'effet-pH qui est très spécifique pour un écosystème donné en fonction de la capacité tampon, du pH et de la fluctuation du pH.
libération sporadique:
Une valeur PNEC n'a pas été déduite puisque les effets écotoxicologiques sont causés uniquement par l'effet-pH qui est très spécifique pour un écosystème donné en fonction de la capacité tampon, du pH et de la fluctuation du pH.
sédiment (eau douce):
Une valeur PNEC n'a pas été déduite puisque les effets écotoxicologiques sont causés uniquement par l'effet-pH qui est très spécifique pour un écosystème donné en fonction de la capacité tampon, du pH et de la fluctuation du pH.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.01.2023

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.03.2020

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.03.2020

Produit: **GARDOBOND A 4933**

(ID Nr. 30705795/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

sédiment (eau de mer):

Une valeur PNEC n'a pas été déduite puisque les effets écotoxicologiques sont causés uniquement par l'effet-pH qui est très spécifique pour un écosystème donné en fonction de la capacité tampon, du pH et de la fluctuation du pH.

station d'épuration:

Une valeur PNEC n'a pas été déduite puisque les effets écotoxicologiques sont causés uniquement par l'effet-pH qui est très spécifique pour un écosystème donné en fonction de la capacité tampon, du pH et de la fluctuation du pH.

Composants avec DNEL

127-68-4: 3-nitrobenzènesulfonate de sodium

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 5 mg/m³

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 97,6 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 29,3 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 2,93 mg/kg

| 1333-83-1: bifluorure de sodium

travailleur: Exposition à court terme - effets locaux, Par inhalation: 4,1 mg/m³

Peut irriter les voies respiratoires.

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 0,19 mg/kg

consommateur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie orale: 0,19 mg/kg

Toxicité en cas d'exposition/administration répétée

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Par inhalation: 2,4 mg/m³

Toxicité en cas d'exposition/administration répétée

7631-99-4: nitrate de sodium

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 36,7 mg/m³

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 20,8 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 12,5 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 10,9 mg/m³

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 12,5 mg/kg

7664-38-2: Acide Orthophosphorique

travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 2,92 mg/m³

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.01.2023

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.03.2020

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.03.2020

Produit: **GARDOBOND A 4933**

(ID Nr. 30705795/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. Une ventilation par aspiration localisée dotée d'une bonne aspiration générale doit être utilisée. Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Équipement respiratoire autonome Protection respiratoire requise si la valeur limite d'exposition (le cas échéant) risque d'être dépassée. (Filtre à gaz EN 14387 Type B)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

chlorure de polyvinyle (PVC) - 0,7 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc chloroprène (CR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc naturel/latex naturel (NR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement

Gants en caoutchouc butylique - épaisseur: 0.5mm

Indice de protection 6, correspondant à un temps de perméation >480 minutes selon la norme EN ISO 374-1.

Le gant de protection devra être testé pour son aptitude particulière (par exemple : résistance mécanique, compatibilité avec le produit, propriétés anti-statiques).

Les gants devront être remplacés immédiatement s'ils sont abîmés ou si des signes d'usure sont visibles. Il est recommandé d'utiliser une protection préventive de la peau (crème pour la peau).

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

Vêtement de protection résistant aux produits chimiques conforme à la norme DIN EN 13034 (type 6)

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Tenir éloigné des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pour avoir des informations sur les contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement, se référer à la rubrique 6.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.01.2023

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.03.2020

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.03.2020

Produit: **GARDOBOND A 4933**

(ID Nr. 30705795/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière:	liquide
État physique:	liquide
Couleur:	jaune clair
Odeur:	perceptible
Point de fusion:	< 0 °C
début d'ébullition:	non déterminé
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Point d'éclair:	non déterminé (ISO 3679)
Décomposition thermique:	non applicable, Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.
Valeur du pH:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. 2,3 (20 °C) (non dilué)
Viscosité, cinématique:	(40 °C) non déterminé
Solubilité dans l'eau:	complètement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	Non applicable aux mélanges.
Pression de vapeur:	(20 °C) non déterminé
Densité:	(50 °C) non déterminé 1,200 g/cm ³ (20 °C)
densité de vapeur relative (air):	Plus léger que l'air.

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

Matières et mélanges auto-échauffants

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.01.2023

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.03.2020

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.03.2020

Produit: **GARDOBOND A 4933**

(ID Nr. 30705795/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Aptitude à l'auto-échauffement: Ce n'est pas un matériau auto-chauffant

Corrosion des métaux

Effet corrosif pour les métaux.

Autres caractéristiques de sécurité

Miscibilité avec l'eau:

miscible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des métaux:

Effet corrosif pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction avec les métaux, formation d'hydrogène.

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'éclairage naturel direct. Éviter le gel. éviter le contact avec les métaux

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

métal, verre, substances inflammables et oxydables, substances organiques, sels d'ammonium, Se maintenir loin des substances hautement acides ou alcalines, les amines et les oxydants afin d'éviter les réactions exothermiques., agent réducteur

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition possibles:

En cas d'exposition à des températures élevées, des produits de décomposition dangereux, tels que le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, la fumée, des oxydes d'azote peuvent être produits., Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.01.2023

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.03.2020

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.03.2020

Produit: **GARDOBOND A 4933**

(ID Nr. 30705795/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Irritation en cas de contact avec les yeux. Irritant par contact avec la peau

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.01.2023

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.03.2020

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.03.2020

Produit: **GARDOBOND A 4933**

(ID Nr. 30705795/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Autres informations

Autres informations sur la toxicité

L'inhalation de gaz nitreux (par exemple après un incendie) peut provoquer un œdème pulmonaire. Nausées, inconscience, hématurie (sang dans l'urine), essoufflement, arrêt circulatoire sont possibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Aucun résultat de test n'est disponible pour ce produit. Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Le mélange a été évalué selon le règlement (CE) No 1272/2008 et n'a pas été classé comme dangereux pour l'environnement.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.01.2023

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.03.2020

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.03.2020

Produit: **GARDOBOND A 4933**

(ID Nr. 30705795/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Pas de données disponibles sur la dégradation biologique et sur l'élimination.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation:

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Éliminer la substance/produit en tant que déchet spécial conformément à la directive 2008/98/CE.

Code de déchet:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.01.2023

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.03.2020

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.03.2020

Produit: **GARDOBOND A 4933**

(ID Nr. 30705795/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballage non nettoyé:

Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN3264
Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE PHOSPHORIQUE)

Classe(s) de danger pour le transport: 8
Groupe d'emballage: III
Dangers pour l'environnement: non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Code de restriction en tunnel: E

RID

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN3264
Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE PHOSPHORIQUE)

Classe(s) de danger pour le transport: 8
Groupe d'emballage: III
Dangers pour l'environnement: non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN3264
Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE PHOSPHORIQUE)

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.01.2023

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.03.2020

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.03.2020

Produit: **GARDOBOND A 4933**

(ID Nr. 30705795/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Nations unies: PHOSPHORIQUE)

Classe(s) de danger pour le transport: 8

Groupe d'emballage: III

Dangers pour l'environnement: non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime

Sea transport

IMDG

IMDG

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3264
Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE PHOSPHORIQUE)

UN number or ID number: UN 3264
UN proper shipping name: CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Orthophosphoric acid)

Classe(s) de danger pour le transport: 8
Groupe d'emballage: III
Dangers pour l'environnement: non
Polluant marin: NON

Transport hazard class(es): 8
Packing group: III
Environmental hazards: no
Marine pollutant: NO

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: EmS: F-A; S-B

Special precautions for user: EmS: F-A; S-B

Transport aérien

Air transport

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3264
Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE PHOSPHORIQUE)

UN number or ID number: UN 3264
UN proper shipping name: CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Orthophosphoric acid)

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.01.2023

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.03.2020

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.03.2020

Produit: **GARDOBOND A 4933**

(ID Nr. 30705795/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Classe(s) de danger pour le transport:	8	Transport hazard class(es):	8
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	Un marquage dangereux pour l'environnement n'est pas nécessaire	Environmental hazards:	No Mark as dangerous for the environment is needed
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3, 75

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.01.2023

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.03.2020

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.03.2020

Produit: **GARDOBOND A 4933**

(ID Nr. 30705795/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

Classe de danger pour l'eau (AwSV allemand du 1er août 2017): (1) Faible polluant de l'eau.

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 32

Le produit contient une substance (annexe I / annexe II) réglementée par le règlement (UE) 2019/1148 - "commercialisation et utilisation des précurseurs d'explosifs". Cela peut entraîner des obligations pour votre entreprise conformément aux exigences légales du règlement susmentionné et des règlements d'application nationaux respectifs.

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

Réglementation sur les Détergents CE 907/2006:

phosphates 15 % ou plus mais moins de 30 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Références bibliographiques et sources des données: REACH-Règlement (CE) No. 1907/2006. CLP-Règlement (CE) No. 1272/2008.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Skin Sens.	sensibilisation de la peau
Met. Corr.	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Ox. Sol.	Matières solides comburantes
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H301	Toxique en cas d'ingestion.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.01.2023

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.03.2020

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.03.2020

Produit: **GARDOBOND A 4933**

(ID Nr. 30705795/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Fiche de données de sécurité

page: 1/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 15.09.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 05.06.2019

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7143**

(ID Nr. 30705866/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

GARDOBOND-ADDITIVE H 7143

UFI: VGTA-H2J6-W00P-01KC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation appropriée: Additif pour le traitement de surface des métaux.

Utilisation non recommandée: Autres utilisations que celles recommandées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:BASF SE
67056 Ludwigshafen
GERMANYAdresse de contact:BASF France SAS
49, avenue Georges Pompidou
92593 Levallois-Perret Cedex
FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 15.09.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 05.06.2019

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7143**

(ID Nr. 30705866/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (par voie orale)	H302 Nocif en cas d'ingestion.
Skin Corr./Irrit. 1B	H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
Eye Dam./Irrit. 1	H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Met. Corr. 1	H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P264	Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P260	Ne pas respirer les poussières ou brouillards.

Conseils de prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 15.09.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 05.06.2019

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7143**

(ID Nr. 30705866/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P330	Rincer la bouche.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
Conseils de Prudence (Stockage):	
P405	Garder sous clef.
P406	Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.
Conseil de Prudence (Elimination):	
P501	Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: Acide Orthophosphorique

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Eau, acides inorganiques

Ingrédients soumis à réglementation

Acide Orthophosphorique

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 15.09.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 05.06.2019

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7143**

(ID Nr. 30705866/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Teneur (W/W): $\geq 75\%$ - $\leq 100\%$

Numéro CAS: 7664-38-2

Numéro-CE: 231-633-2

Numéro d'enregistrement REACH:
01-2119485924-24

Met. Corr. 1

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Eye Dam./Irrit. 1

Skin Corr./Irrit. 1B

H314, H302, H290

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Corr./Irrit. 1B: $\geq 25,000000\%$

Skin Corr./Irrit. 2: $\geq 10,000000\%$

Eye Dam./Irrit. 1: $\geq 25,000000\%$

Eye Dam./Irrit. 2: $\geq 10,000000\%$

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Rester au chaud, calme et couvert. Ne pas faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas d'intoxication, appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement, en se munissant de l'emballage ou de l'étiquette du produit. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître même plusieurs heures après; une surveillance médicale est donc nécessaire pendant au moins les 48 heures suivant l'accident.

Après inhalation:

Secours médical immédiat. Transporter la personne concernée à l'air libre et la faire se reposer au calme. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact avec la peau:

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser ou de les jeter au besoin. Secours médical immédiat.

Après contact avec les yeux:

Retirer les verres de contact, s'il y a lieu. Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue. Secours médical immédiat.

Après ingestion:

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir car il y a danger d'aspiration. Laver immédiatement la bouche avec de l'eau Garder la victime au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: irritation de la peau, Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 15.09.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 05.06.2019

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7143**

(ID Nr. 30705866/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Dangers: Peut provoquer de graves brûlures de la bouche et de la gorge en cas d'ingestion, ainsi qu'un risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

Antidote: Pas d'antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

dioxyde de carbone, mousse résistant aux alcools, poudre d'extinction, eau pulvérisée

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: oxydes de phosphore

Conseil: Le feu provoque d'intenses fumées noires. L'inhalation de matières décomposées dangereuses peut porter gravement atteinte à la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.

Autres informations:

Refroidir les récipients fermés se situant à proximité d'un foyer d'incendie. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. Le produit lui-même n'est pas combustible; définir les moyens d'extinction en fonction d'un incendie à proximité. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs. Pour le personnel non urgentiste: Utiliser un vêtement de protection individuelle. Veiller à la bonne aération des locaux. Garder à l'écart des sources d'inflammation. Pour les intervenants d'urgence: Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 15.09.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 05.06.2019

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7143**

(ID Nr. 30705866/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. S'il arrive que le produit pénètre dans les évacuations d'eau ou les égouts, prévenir immédiatement la compagnie des eaux locale; dans le cas de contamination de cours d'eau, de rivières ou de lacs, prévenir l'Agence pour l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter les résidus à l'aide d'un absorbant ininflammable, tel que sable, terre, vermiculite, terre de diatomée, et stocker dans un conteneur approprié pour l'élimination en conformité avec la réglementation sur les déchets (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec à l'aide d'un détergent; éviter d'utiliser des solvants. Assurer une ventilation adéquate.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Éviter de respirer les vapeurs ou vaporisation. Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Éviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des bases. Tenir à l'écart de matières oxydantes, fortement alcalines et fortement acides.

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD), Polyéthylène basse densité (PELD), polyéthylène téréphtalate (PET), Polypropylène

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter l'éclairage naturel direct. Stocker uniquement dans des emballages résistants à la corrosion. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites. Défense de fumer. Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde. Éviter le contact avec les métaux

Stabilité de stockage:

Température de stockage: -14 - 40 °C

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 15.09.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 05.06.2019

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7143**

(ID Nr. 30705866/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

7664-38-2: Acide Orthophosphorique

VME 1 mg/m³ (OEL (EU))

non contraignant

VLE 2 mg/m³ (OEL (EU))

non contraignant

VLE (FR) 2 mg/m³ ; 0,5 ppm (VLEP-INRS (FR))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

Juridiquement non contraignant (donné à titre indicatif)

VME 1 mg/m³ ; 0,20 ppm (VLEP-INRS (FR))

Juridiquement non contraignant (donné à titre indicatif)

Valeur Limite Biologique (VLB)

Pas de données disponibles.

Composants avec PNEC

7664-38-2: Acide Orthophosphorique

eau douce:

Une valeur PNEC n'a pas été déduite puisque les effets écotoxicologiques sont causés uniquement par l'effet-pH qui est très spécifique pour un écosystème donné en fonction de la capacité tampon, du pH et de la fluctuation du pH.

eau de mer:

Une valeur PNEC n'a pas été déduite puisque les effets écotoxicologiques sont causés uniquement par l'effet-pH qui est très spécifique pour un écosystème donné en fonction de la capacité tampon, du pH et de la fluctuation du pH.

libération sporadique:

Une valeur PNEC n'a pas été déduite puisque les effets écotoxicologiques sont causés uniquement par l'effet-pH qui est très spécifique pour un écosystème donné en fonction de la capacité tampon, du pH et de la fluctuation du pH.

sédiment (eau douce):

Une valeur PNEC n'a pas été déduite puisque les effets écotoxicologiques sont causés uniquement par l'effet-pH qui est très spécifique pour un écosystème donné en fonction de la capacité tampon, du pH et de la fluctuation du pH.

sédiment (eau de mer):

Une valeur PNEC n'a pas été déduite puisque les effets écotoxicologiques sont causés uniquement par l'effet-pH qui est très spécifique pour un écosystème donné en fonction de la capacité tampon, du pH et de la fluctuation du pH.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 15.09.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 05.06.2019

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7143**

(ID Nr. 30705866/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

station d'épuration:

Une valeur PNEC n'a pas été déduite puisque les effets écotoxicologiques sont causés uniquement par l'effet-pH qui est très spécifique pour un écosystème donné en fonction de la capacité tampon, du pH et de la fluctuation du pH.

Composants avec DNEL

7664-38-2: Acide Orthophosphorique

travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 2,92 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. Une ventilation par aspiration localisée dotée d'une bonne aspiration générale doit être utilisée. Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire requise si la valeur limite d'exposition (le cas échéant) risque d'être dépassée. (Filtre à gaz EN 14387 Type B)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

caoutchouc chloroprène (CR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement

Indice de protection 6, correspondant à un temps de perméation >480 minutes selon la norme EN ISO 374-1.

Le gant de protection devra être testé pour son aptitude particulière (par exemple : résistance mécanique, compatibilité avec le produit, propriétés anti-statiques).

Les gants devront être remplacés immédiatement s'ils sont abîmés ou si des signes d'usure sont visibles. Il est recommandé d'utiliser une protection préventive de la peau (crème pour la peau).

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

Vêtement de protection résistant aux produits chimiques conforme à la norme DIN EN 13034 (type 6)

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Tenir éloigné des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 15.09.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 05.06.2019

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7143**

(ID Nr. 30705866/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pour avoir des informations sur les contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement, se référer à la rubrique 6.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière:	liquide	
Etat physique:	liquide	
Couleur:	incolore	
	limpide	
Odeur:	inodore	
Point de fusion:	< -14 °C	
début d'ébullition:	135 °C	(calculé(e))
Inflammabilité:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Décomposition thermique:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.	
Valeur du pH:	1,0 - 2,0	
Viscosité, cinématique:	9,8 mm ² /s	
	(20 °C)	
	(40 °C)	
	non déterminé	
Solubilité dans l'eau:	complètement miscible	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	Non applicable aux mélanges.	
Pression de vapeur:	3,00 hPa	(calculé(e))
	(20 °C)	
	(50 °C)	
	non déterminé	
Densité:	1,550 g/cm ³	
	(20 °C)	
densité de vapeur relative (air):	Teneur en eau supérieure à 10 %.	

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

Matières et mélanges auto-échauffants

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 15.09.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 05.06.2019

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7143**

(ID Nr. 30705866/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Aptitude à l'auto-échauffement: Ce n'est pas un matériau auto-chauffant

Corrosion des métaux

Effet corrosif pour les métaux.

Autres caractéristiques de sécurité

Miscibilité avec l'eau:

miscible

Temps d'écoulement: 35 s

(DIN EN ISO 2431; 3 mm)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des métaux:

Effet corrosif pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction avec les métaux, formation d'hydrogène.

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'éclairage naturel direct. éviter le contact avec les métaux

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

métal, bases, Se maintenir loin des substances hautement acides ou alcalines comme les oxydants afin d'éviter les réactions exothermiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'exposition à des températures élevées, des produits de décomposition dangereux, tels que le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, la fumée, des oxydes d'azote peuvent être produits., Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Toxicité modérée après une ingestion unique.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Peut provoquer de graves brûlures de la bouche et de la gorge en cas d'ingestion, ainsi qu'un risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

Corrosif. Attaque la peau et les yeux. Peut entraîner de graves lésions oculaires.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 15.09.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 05.06.2019

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7143**

(ID Nr. 30705866/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Aucun résultat de test n'est disponible pour ce produit. Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Le mélange a été évalué selon le règlement (CE) No 1272/2008 et n'a pas été classé comme dangereux pour l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 15.09.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 05.06.2019

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7143**

(ID Nr. 30705866/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Pas de données disponibles sur la dégradation biologique et sur l'élimination.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation:

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Évaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Évaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Éliminer la substance/produit en tant que déchet spécial conformément à la directive 2008/98/CE.

Code de déchet:

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballage non nettoyé:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 15.09.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 05.06.2019

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7143**

(ID Nr. 30705866/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN1805
Nom d'expédition des Nations unies:	ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
Classe(s) de danger pour le transport:	8
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Code de restriction en tunnel: E

RID

Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN1805
Nom d'expédition des Nations unies:	ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
Classe(s) de danger pour le transport:	8
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN1805
Nom d'expédition des Nations unies:	ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
Classe(s) de danger pour le transport:	8
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	non

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 15.09.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 05.06.2019

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7143**

(ID Nr. 30705866/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime

IMDG

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1805
 Nom d'expédition des Nations unies: ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION

Classe(s) de danger pour le transport: 8
 Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: non
 Polluant marin: NON

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: EmS: F-A; S-B

Sea transport

IMDG

UN number or ID number: UN 1805
 UN proper shipping name: PHOSPHORIC ACID SOLUTION

Transport hazard class(es): 8
 Packing group: III
 Environmental hazards: no
 Marine pollutant: NO

Special precautions for user: EmS: F-A; S-B

Transport aérien

IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1805
 Nom d'expédition des Nations unies: ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION

Classe(s) de danger pour le transport: 8
 Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: Un marquage dangereux pour l'environnement n'est pas nécessaire

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Air transport

IATA/ICAO

UN number or ID number: UN 1805
 UN proper shipping name: PHOSPHORIC ACID SOLUTION

Transport hazard class(es): 8
 Packing group: III
 Environmental hazards: No Mark as dangerous for the environment is needed

Special precautions for user: None known

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 15.09.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 05.06.2019

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7143**

(ID Nr. 30705866/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et contrôle intégrés de la pollution).

Teneur en VOC: 0,0 %

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3, 75

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

Classe de danger pour l'eau (AwSV allemand du 1er août 2017): (1) Faible polluant de l'eau.

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): non applicable

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 15.09.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 05.06.2019

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7143**

(ID Nr. 30705866/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Références bibliographiques et sources des données: REACH-Règlement (CE) No. 1907/2006. CLP-Règlement (CE) No. 1272/2008.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Met. Corr.	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 15.09.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 05.06.2019

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7143**

(ID Nr. 30705866/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Fiche de données de sécurité

page: 1/19

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 17.06.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 19.10.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7255**

(ID Nr. 30705962/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

GARDOBOND-ADDITIVE H 7255

UFI: CQNU-R0XK-N00E-9YF6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation appropriée: Matière auxiliaire pour la phosphatation.

Utilisation non recommandée: Autres utilisations que celles recommandées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:BASF SE
67056 Ludwigshafen
GERMANYAdresse de contact:BASF France SAS
49, avenue Georges Pompidou
92593 Levallois-Perret Cedex
FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 17.06.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 19.10.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7255**

(ID Nr. 30705962/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 3 (par voie orale)	H301 Toxique en cas d'ingestion.
Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	H312 Nocif par contact cutané.
Acute Tox. 4 (Inhalation - Vapeur)	H332 Nocif par inhalation.
Skin Corr./Irrit. 1B	H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
Eye Dam./Irrit. 1	H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H332	Nocif par inhalation.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P264	Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P260	Ne pas respirer les poussières ou brouillards.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Conseils de prudence (Intervention):

P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
-------------	---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 17.06.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 19.10.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7255**

(ID Nr. 30705962/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P330	Rincer la bouche.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Conseils de Prudence (Stockage):	
P405	Garder sous clef.
Conseil de Prudence (Elimination):	
P501	Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: Ammonium fluoride, Hydrogénodifluorure d'ammonium

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 17.06.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 19.10.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7255**

(ID Nr. 30705962/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Eau, sels inorganiques

Ingrédients soumis à réglementation

Ammonium fluoride

Teneur (W/W): $\geq 15\%$ - $< 20\%$	Acute Tox. 3 (Inhalation - poussière)
Numéro CAS: 12125-01-8	Acute Tox. 3 (Inhalation - Vapeur)
Numéro-CE: 235-185-9	Acute Tox. 3 (par voie orale)
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119974147-30	Acute Tox. 3 (par voie cutanée) H311, H331, H301

Substance avec limite d'exposition professionnelle EU

Hydrogénodifluorure d'ammonium

Teneur (W/W): $\geq 12,5\%$ - $< 15\%$	Acute Tox. 3 (par voie orale)
Numéro CAS: 1341-49-7	Skin Corr./Irrit. 1B
Numéro-CE: 215-676-4	H301, H314
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489180-38	<u>Les limites de concentrations spécifiques</u>
Numéro INDEX: 009-009-00-4	Skin Corr./Irrit. 1B: $\geq 1\%$ Eye Dam./Irrit. 2: 0,1 - $< 1\%$ Skin Corr./Irrit. 2: 0,1 - $< 1\%$

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Rester au chaud, calme et couvert. Ne pas faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas d'intoxication, appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement, en se munissant de l'emballage ou de l'étiquette du produit. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître même plusieurs heures après; une surveillance médicale est donc nécessaire pendant au moins les 48 heures suivant l'accident.

Après inhalation:

Secours médical immédiat. Transporter la personne concernée à l'air libre et la faire se reposer au calme. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact avec la peau:

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser ou de les jeter au besoin. Secours médical immédiat. Appliquer un gel de gluconate de calcium.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 17.06.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 19.10.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7255**

(ID Nr. 30705962/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Après contact avec les yeux:

Retirer les verres de contact, s'il y a lieu. Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue. Secours médical immédiat.

Après ingestion:

Appeler immédiatement un médecin. Garder la victime au repos. Rincer immédiatement la bouche et faire boire du lait ou une suspension d'hydroxyde de magnésium/carbonate de calcium, éviter de faire vomir, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: irritation de la peau, Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après de nombreuses heures., Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

Dangers: Peut provoquer de graves brûlures de la bouche et de la gorge en cas d'ingestion, ainsi qu'un risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

Antidote: Administration de gluconate de calcium.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

dioxyde de carbone, mousse résistant aux alcools, poudre d'extinction, eau pulvérisée

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: composés fluorés

Conseil: Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.

Autres informations:

Refroidir les récipients fermés se situant à proximité d'un foyer d'incendie. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. Le produit lui-même n'est pas combustible; définir les moyens d'extinction en fonction d'un incendie à proximité.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 17.06.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 19.10.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7255**

(ID Nr. 30705962/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs. Pour le personnel non urgentiste: Utiliser un vêtement de protection individuelle. Veiller à la bonne aération des locaux. Garder à l'écart des sources d'inflammation. Pour les intervenants d'urgence: Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. S'il arrive que le produit pénètre dans les évacuations d'eau ou les égouts, prévenir immédiatement la compagnie des eaux locale; dans le cas de contamination de cours d'eau, de rivières ou de lacs, prévenir l'Agence pour l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter les résidus à l'aide d'un absorbant ininflammable, tel que sable, terre, vermiculite, terre de diatomée, et stocker dans un conteneur approprié pour l'élimination en conformité avec la réglementation sur les déchets (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec à l'aide d'un détergent; éviter d'utiliser des solvants. Assurer une ventilation adéquate.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Éviter de respirer les vapeurs ou vaporisation. Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Éviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 17.06.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 19.10.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7255**

(ID Nr. 30705962/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de matières oxydantes, fortement alcalines et fortement acides.

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD), Polyéthylène basse densité (PELD), polyéthylène téréphtalate (PET), Polypropylène

Matériaux adaptés: caoutchouté

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Eviter l'éclairage naturel direct. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites.

Défense de fumer. Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde. Stocker à l'abri du gel.

Stabilité de stockage:

Température de stockage: 0 - 40 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

12125-01-8: Ammonium fluoride

VME 2,5 mg/m³ (OEL (EU))

non contraignant

VME 2,5 mg/m³ (VLEP-INRS (FR))

Juridiquement non contraignant (donné à titre indicatif)

1341-49-7: Hydrogénodifluorure d'ammonium

VME 2,5 mg/m³ (OEL (EU))

non contraignant

VME 2,5 mg/m³ (VLEP-INRS (FR))

Juridiquement non contraignant (donné à titre indicatif)

Composés avec des valeurs limites biologiques.

12125-01-8: Ammonium fluoride

FR IBE

Paramètre: fluorures

Matériel d'examen: Créatinine dans les urines

Temps d'échantillonnage : avant le prochain passage

concentration: 3 mg/g Créatinine

Niveau de fond chez les personnes non exposées. La notation Bf ne s'applique pas si la concentration moyenne de fond parmi les personnes non exposées est inférieure à un dixième de l'IBE (Indicateur Biologique d'Exposition) non spécifique

FR IBE

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 17.06.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 19.10.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7255**

(ID Nr. 30705962/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Paramètre: fluorures

Matériel d'examen: Créatinine dans les urines

Fréquence d'échantillonnage : Fin de changement

concentration: 10 mg/g Créatinine

Niveau de fond chez les personnes non exposées. La notation Bf ne s'applique pas si la concentration moyenne de fond parmi les personnes non exposées est inférieure à un dixième de l'IBE (Indicateur Biologique d'Exposition) non spécifique

1341-49-7: Hydrogénodifluorure d'ammonium

FR IBE

Paramètre: fluorures

Matériel d'examen: Créatinine dans les urines

Fréquence d'échantillonnage : Fin de changement

concentration: 10 mg/g Créatinine

Niveau de fond chez les personnes non exposées. La notation Bf ne s'applique pas si la concentration moyenne de fond parmi les personnes non exposées est inférieure à un dixième de l'IBE (Indicateur Biologique d'Exposition) non spécifique

FR IBE

Paramètre: fluorures

Matériel d'examen: Créatinine dans les urines

Temps d'échantillonnage : avant le prochain passage

concentration: 3 mg/g Créatinine

Niveau de fond chez les personnes non exposées. La notation Bf ne s'applique pas si la concentration moyenne de fond parmi les personnes non exposées est inférieure à un dixième de l'IBE (Indicateur Biologique d'Exposition) non spécifique

Composants avec PNEC

12125-01-8: Ammonium fluoride

eau douce: 0,89 mg/l

eau de mer:

Pas de valeur PNEC disponible.

sédiment (eau douce):

Pas de valeur PNEC disponible.

sédiment (eau de mer):

Pas de valeur PNEC disponible.

station d'épuration: 51 mg/l

sol: 11 mg/kg

orale (empoisonnement secondaire / secondary poisoning):

La PNEC n'est pas dérivée pour la voie orale, car aucune accumulation dans les organismes n'est attendue.

1341-49-7: Hydrogénodifluorure d'ammonium

eau douce: 1,3 mg/l

sol: 22 mg/kg

Composants avec DNEL

12125-01-8: Ammonium fluoride

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 17.06.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 19.10.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7255**

(ID Nr. 30705962/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

travailleur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, Inhalation: 2,5 mg/m³

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 0,36 mg/kg

1341-49-7: Hydrogénodifluorure d'ammonium

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 2,3 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. Une ventilation par aspiration localisée dotée d'une bonne aspiration générale doit être utilisée. Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

équipement respiratoire autonome Protection respiratoire requise si la valeur limite d'exposition (le cas échéant) risque d'être dépassée. (Filtre à gaz EN 14387 Type B)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

chlorure de polyvinyle (PVC) - 0,7 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc chloroprène (CR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc naturel/latex naturel (NR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement

Gants en caoutchouc butylique - épaisseur: 0.5mm

Indice de protection 6, correspondant à un temps de perméation >480 minutes selon la norme EN ISO 374-1.

Le gant de protection devra être testé pour son aptitude particulière (par exemple : résistance mécanique, compatibilité avec le produit, propriétés anti-statiques).

Les gants devront être remplacés immédiatement s'ils sont abîmés ou si des signes d'usure sont visibles. Il est recommandé d'utiliser une protection préventive de la peau (crème pour la peau).

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

Vêtement de protection résistant aux produits chimiques conforme à la norme DIN EN 13034 (type 6)

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Tenir éloigné des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 17.06.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 19.10.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7255**

(ID Nr. 30705962/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pour avoir des informations sur les contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement, se référer à la rubrique 6.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière:	liquide
Etat physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	piquant(e)
Point de fusion:	< 0 °C non déterminé
début d'ébullition:	non déterminé
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	non applicable
Décomposition thermique:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Valeur du pH:	4,6 - 5,6
Viscosité, cinématique:	9,8 mm ² /s (20 °C) (40 °C) non déterminé
Solubilité dans l'eau:	complètement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	Non applicable aux mélanges.
Pression de vapeur:	(20 °C) non déterminé (50 °C) non déterminé
Densité:	1,080 g/cm ³ (20 °C)
densité de vapeur relative (air):	Plus léger que l'air.

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 17.06.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 19.10.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7255**

(ID Nr. 30705962/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Ce n'est pas un matériau auto-chauffant

Autres caractéristiques de sécurité

Miscibilité avec l'eau:

miscible

Temps d'écoulement: 35 s

(DIN EN ISO 2431; 3 mm)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'éclairage naturel direct. Éviter le gel.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

verre, Se maintenir loin des substances hautement acides ou alcalines comme les oxydants afin d'éviter les réactions exothermiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'exposition à des températures élevées, des produits de décomposition dangereux, tels que le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, la fumée, des oxydes d'azote peuvent être produits., Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 17.06.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 19.10.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7255**

(ID Nr. 30705962/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

De toxicité modérée après une inhalation de courte durée. De toxicité modérée par contact cutané. Très toxique après ingestion unique.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Corrosif. Attaque la peau et les yeux. Peut entraîner de graves lésions oculaires.

Peut provoquer de graves brûlures de la bouche et de la gorge en cas d'ingestion, ainsi qu'un risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 17.06.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 19.10.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7255**

(ID Nr. 30705962/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Aucun résultat de test n'est disponible pour ce produit. Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Le mélange a été évalué selon le règlement (CE) No 1272/2008 et n'a pas été classé comme dangereux pour l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 17.06.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 19.10.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7255**

(ID Nr. 30705962/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Pas de données disponibles sur la dégradation biologique et sur l'élimination.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation:

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Évaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Évaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Éliminer la substance/produit en tant que déchet spécial conformément à la directive 2008/98/CE.

Code de déchet:

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballage non nettoyé:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 17.06.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 19.10.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7255**

(ID Nr. 30705962/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN2922
Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (BIFLUORURE D'AMMONIUM, Ammonium fluoride)

Classe(s) de danger pour le transport: 8, 6.1
Groupe d'emballage: II
Dangers pour l'environnement: non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Code de restriction en tunnel: E

RID

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN2922
Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (BIFLUORURE D'AMMONIUM, Ammonium fluoride)

Classe(s) de danger pour le transport: 8, 6.1
Groupe d'emballage: II
Dangers pour l'environnement: non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN2922
Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (BIFLUORURE D'AMMONIUM, Ammonium fluoride)

Classe(s) de danger pour le transport: 8, 6.1

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 17.06.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 19.10.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7255**

(ID Nr. 30705962/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Groupe d'emballage: II
 Dangers pour l'environnement: non
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche
 Non évalué

Transport maritime

IMDG

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2922
 Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (BIFLUORURE D'AMMONIUM, Ammonium fluoride)

Classe(s) de danger pour le transport: 8, 6.1
 Groupe d'emballage: II
 Dangers pour l'environnement: non
 Polluant marin: NON

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: EmS: F-A; S-B

Sea transport

IMDG

UN number or ID number: UN 2922
 UN proper shipping name: CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (AMMONIUM BIFLUORIDE, Ammonium fluoride)

Transport hazard class(es): 8, 6.1
 Packing group: II
 Environmental hazards: no
 Marine pollutant: NO

Special precautions for user: EmS: F-A; S-B

Transport aérien

IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2922
 Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (BIFLUORURE D'AMMONIUM, Ammonium fluoride)

Classe(s) de danger pour le transport: 8, 6.1

Air transport

IATA/ICAO

UN number or ID number: UN 2922
 UN proper shipping name: CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (AMMONIUM BIFLUORIDE, Ammonium fluoride)

Transport hazard class(es): 8, 6.1

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 17.06.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 19.10.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7255**

(ID Nr. 30705962/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Groupe d'emballage:	II	Packing group:	II
Dangers pour l'environnement:	Un marquage dangereux pour l'environnement n'est pas nécessaire	Environmental hazards:	No Mark as dangerous for the environment is needed
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et contrôle intégrés de la pollution).

Teneur en VOC: 0,0 %

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 17.06.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 19.10.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7255**

(ID Nr. 30705962/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3, 75

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

Classe de danger pour l'eau (AwSV allemand du 1er août 2017): (1) Faible polluant de l'eau.

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 32

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Références bibliographiques et sources des données: REACH-Règlement (CE) No. 1907/2006. CLP-Règlement (CE) No. 1272/2008.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H332	Nocif par inhalation.
H311	Toxique par contact cutané.
H331	Toxique par inhalation.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 4.0

Date de la version précédente: 17.06.2021

Version précédente: 3.0

Date / Première version: 19.10.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7255**

(ID Nr. 30705962/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Fiche de données de sécurité

page: 1/16

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 25.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 23.11.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7406**

(ID Nr. 30706062/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

GARDOBOND-ADDITIVE H 7406

UFI: KRFN-1861-U006-H1V5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation appropriée: Additif pour bain de dégraissage de surfaces métalliques.

Utilisation non recommandée: Autres utilisations que celles recommandées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:BASF SE
67056 Ludwigshafen
GERMANYAdresse de contact:BASF France SAS
49, avenue Georges Pompidou
92593 Levallois-Perret Cedex
FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 25.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 23.11.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7406**

(ID Nr. 30706062/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Corr./Irrit. 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam./Irrit. 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Acute Tox. 4 (par voie orale)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P264

Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.

Conseils de prudence (Intervention):

P332 + P313

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P330

Rincer la bouche.

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P362 + P364

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P302 + P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 25.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 23.11.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7406**

(ID Nr. 30706062/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: octanoate de sodium, Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α -decyl- ω -(phenylmethoxy)-, Alkyl alcohol ethoxylate

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

composés organiques, Eau

Ingrédients soumis à réglementation

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α -decyl- ω -(phenylmethoxy)-

Teneur (W/W): $\geq 20\%$ - $< 25\%$ Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro CAS: 254106-35-9 Eye Dam./Irrit. 1

H302, H318

| Alkyl alcohol ethoxylate

Teneur (W/W): $\geq 12,5\%$ - $< 15\%$ Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro CAS: 26183-52-8 Eye Dam./Irrit. 1

Numéro-CE: 500-046-6 H318, H302

octanoate de sodium

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 25.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 23.11.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7406**

(ID Nr. 30706062/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Teneur (W/W): $\geq 3\%$ - $< 5\%$
Numéro CAS: 1984-06-1
Numéro-CE: 217-850-5

Skin Corr./Irrit. 1C
Eye Dam./Irrit. 1
H314

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne pas faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Après inhalation:

Transporter la personne concernée à l'air libre et la faire se reposer au calme. Si les irritations persistent, consulter un médecin. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact avec la peau:

Si les irritations persistent, consulter un médecin. Retirez les vêtements contaminés. Lavez la peau à l'eau et au savon et rincez abondamment. Ne PAS utiliser de solvants ou de diluants.

Après contact avec les yeux:

Retirer les verres de contact, s'il y a lieu. Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue. Secours médical immédiat.

Après ingestion:

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir car il y a danger d'aspiration. Laver immédiatement la bouche avec de l'eau Garder la victime au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: irritation cutanée, Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

Antidote: Pas d'antidote spécifique connu.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 25.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 23.11.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7406**

(ID Nr. 30706062/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

dioxyde de carbone, mousse résistant aux alcools, poudre d'extinction, eau pulvérisée

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: oxydes de carbone

Conseil: Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.

Autres informations:

Refroidir les récipients fermés se situant à proximité d'un foyer d'incendie. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. Le produit lui-même n'est pas combustible; définir les moyens d'extinction en fonction d'un incendie à proximité. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs. Pour le personnel non urgentiste: Utiliser un vêtement de protection individuelle. Veiller à la bonne aération des locaux. Garder à l'écart des sources d'inflammation. Pour les intervenants d'urgence: Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. S'il arrive que le produit pénètre dans les évacuations d'eau ou les égouts, prévenir immédiatement la compagnie des eaux locale; dans le cas de contamination de cours d'eau, de rivières ou de lacs, prévenir l'Agence pour l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter les résidus à l'aide d'un absorbant ininflammable, tel que sable, terre, vermiculite, terre de diatomée, et stocker dans un conteneur approprié pour l'élimination en conformité avec la réglementation sur les déchets (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec à l'aide d'un détergent; éviter d'utiliser des solvants. Assurer une ventilation adéquate.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 25.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 23.11.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7406**

(ID Nr. 30706062/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Éviter de respirer les vapeurs ou vaporisation. Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de matières oxydantes, fortement alcalines et fortement acides. Séparer des acides et des substances formant des acides.

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD), Polyéthylène basse densité (PELD), polyéthylène téréphtalate (PET), Polypropylène

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter l'éclairage naturel direct. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites.

Défense de fumer. Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde.

Stabilité de stockage:

Température de stockage: -7 - 40 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail
Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

Valeur Limite Biologique (VLB)

Pas de données disponibles.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 25.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 23.11.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7406**

(ID Nr. 30706062/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. Une ventilation par aspiration localisée dotée d'une bonne aspiration générale doit être utilisée. Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire requise si la valeur limite d'exposition (le cas échéant) risque d'être dépassée. (Filtre à gaz 14387 Type A)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement

Indice de protection 6, correspondant à un temps de perméation >480 minutes selon la norme EN ISO 374-1.

Le gant de protection devra être testé pour son aptitude particulière (par exemple : résistance mécanique, compatibilité avec le produit, propriétés anti-statiques).

Les gants devront être remplacés immédiatement s'ils sont abîmés ou si des signes d'usure sont visibles. Il est recommandé d'utiliser une protection préventive de la peau (crème pour la peau).

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

Vêtement de protection résistant aux produits chimiques conforme à la norme DIN EN 13034 (type 6)

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Tenir éloigné des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pour avoir des informations sur les contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement, se référer à la rubrique 6.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 25.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 23.11.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7406**

(ID Nr. 30706062/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Etat physique: liquide
Couleur: jaune
Odeur: aromatique(s)
Point de fusion: < -7 °C
début d'ébullition: non déterminé
Inflammabilité: non applicable
Limite inférieure d'explosivité: non déterminé
Limite supérieure d'explosivité: non déterminé
Point d'éclair: non applicable
Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Valeur du pH: 10,8
(20 °C)
(non dilué)
Viscosité, cinématique: (40 °C)
non déterminé
34,4 mm²/s
(20 °C)
Solubilité dans l'eau: complètement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): Non applicable aux mélanges.
Pression de vapeur: (20 °C)
non déterminé
(50 °C)
non déterminé
Densité: 1,010 g/cm³
(20 °C)
densité de vapeur relative (air): Plus léger que l'air.

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Ce n'est pas un matériau auto-chauffant

Autres caractéristiques de sécurité

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 25.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 23.11.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7406**

(ID Nr. 30706062/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Miscibilité avec l'eau:

miscible

Temps d'écoulement:

30 s

(DIN EN ISO 2431; 4 mm)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'éclairage naturel direct.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

substances formant des acides, Se maintenir loin des substances hautement acides ou alcalines comme les oxydants afin d'éviter les réactions exothermiques., acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition possibles:

En cas d'exposition à des températures élevées, des produits de décomposition dangereux, tels que le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, la fumée, des oxydes d'azote peuvent être produits., Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Toxicité modérée après une ingestion unique.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 25.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 23.11.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7406**

(ID Nr. 30706062/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Irritant par contact avec la peau Peut entraîner de graves lésions oculaires.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 25.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 23.11.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7406**

(ID Nr. 30706062/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Pas de danger par aspiration attendu.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Évaluation de la toxicité aquatique:

Aucun résultat de test n'est disponible pour ce produit. Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Le mélange a été évalué selon le règlement (CE) No 1272/2008 et n'a pas été classé comme dangereux pour l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Données sur l'élimination:

L'(Les) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité tels que définis dans la réglementation (CE) No 648/2004 sur les détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation:

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 25.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 23.11.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7406**

(ID Nr. 30706062/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
Adsorption sur les sols: Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Éliminer la substance/produit en tant que déchet spécial conformément à la directive 2008/98/CE.

Code de déchet:

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballage non nettoyé:

Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 25.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 23.11.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7406**

(ID Nr. 30706062/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

ADR

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

RID

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche
Non évalué

Transport maritime

Sea transport

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 25.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 23.11.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7406**

(ID Nr. 30706062/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

IMDG

Not classified as a dangerous good under transport regulations

UN number or ID number:	Not applicable
UN proper shipping name:	Not applicable
Transport hazard class(es):	Not applicable
Packing group:	Not applicable
Environmental hazards:	Not applicable
Special precautions for user	None known

Transport aérien

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

Air transport

IATA/ICAO

Not classified as a dangerous good under transport regulations

UN number or ID number:	Not applicable
UN proper shipping name:	Not applicable
Transport hazard class(es):	Not applicable
Packing group:	Not applicable
Environmental hazards:	Not applicable
Special precautions for user	None known

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 25.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 23.11.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7406**

(ID Nr. 30706062/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et contrôle intégrés de la pollution).

Teneur en VOC: 0,0 %

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

Classe de danger pour l'eau (AwSV allemand du 1er août 2017): (2) polluant considérablement l'eau.

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): non applicable

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

Réglementation sur les Détergents CE 907/2006:

Agents de surface non ioniques 30 % and more

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 17.01.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 25.02.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 23.11.2018

Produit: **GARDOBOND-ADDITIVE H 7406**

(ID Nr. 30706062/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

RUBRIQUE 16: Autres informations

Références bibliographiques et sources des données: REACH-Règlement (CE) No. 1907/2006.
CLP-Règlement (CE) No. 1272/2008.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Acute Tox.	Toxicité aiguë
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Fiche de données de sécurité

page: 1/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.11.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 19.09.2022

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 19.09.2022

Produit: **GARDOBOND X 4656**

(ID Nr. 30706486/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

GARDOBOND X 4656

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation appropriée: Prétraitement des surfaces métalliques.

Utilisation non recommandée: Autres utilisations que celles recommandées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:BASF SE
67056 Ludwigshafen
GERMANYAdresse de contact:BASF France SAS
49, avenue Georges Pompidou
92593 Levallois-Perret Cedex
FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.11.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 19.09.2022

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 19.09.2022

Produit: **GARDOBOND X 4656**

(ID Nr. 30706486/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'a pas besoin d'être classé sur la base des critères GHS.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208: Peut produire une réaction allergique. Contient: 2-méthylisothiazol-3(2H)-one

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

composés organiques, Eau, solvant organique

Ingrédients soumis à réglementation

éthanol

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.11.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 19.09.2022

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 19.09.2022

Produit: **GARDOBOND X 4656**

(ID Nr. 30706486/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Teneur (W/W): $\geq 1\%$ - $< 2\%$	Flam. Liq. 2
Numéro CAS: 64-17-5	Eye Dam./Irrit. 2
Numéro-CE: 200-578-6	H225, H319
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43	<u>Les limites de concentrations spécifiques</u>
Numéro INDEX: 603-002-00-5	Eye Dam./Irrit. 2: $\geq 50\%$

hexafluorotitanate(2-) de dihydrogène

Teneur (W/W): $\geq 0,5\%$ - $< 1\%$	Met. Corr. 1
Numéro CAS: 17439-11-1	Acute Tox. 3 (par voie orale)
Numéro-CE: 241-460-4	Acute Tox. 3 (Inhalation - brouillard)
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119978266-24	Acute Tox. 3 (par voie cutanée)
	Skin Corr./Irrit. 1B
	Eye Dam./Irrit. 1
Substance avec limite d'exposition professionnelle EU	H290, H314, H301 + H311 + H331

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Eloigner la victime de la zone de danger. Rester au chaud, calme et couvert. Retirer immédiatement les vêtements souillés. Ne pas faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas d'intoxication, appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement, en se munissant de l'emballage ou de l'étiquette du produit. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître même plusieurs heures après; une surveillance médicale est donc nécessaire pendant au moins les 48 heures suivant l'accident.

Après inhalation:

Transporter la personne concernée à l'air libre et la faire se reposer au calme. Si les irritations persistent, consulter un médecin. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact avec la peau:

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser ou de les jeter au besoin. Secours médical immédiat. Appliquer un gel de gluconate de calcium.

Après contact avec les yeux:

Retirer les verres de contact, s'il y a lieu. Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue. Secours médical immédiat.

Après ingestion:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.11.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 19.09.2022

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 19.09.2022

Produit: **GARDOBOND X 4656**

(ID Nr. 30706486/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Appeler immédiatement un médecin. Garder la victime au repos. Rincer immédiatement la bouche et faire boire du lait ou une suspension d'hydroxyde de magnésium/carbonate de calcium, éviter de faire vomir, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Symptômes allergiques, Pas de données disponibles., Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après de nombreuses heures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

Antidote: Administration de gluconate de calcium.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

dioxyde de carbone, mousse résistant aux alcools, poudre d'extinction, eau pulvérisée

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: composés fluorés, oxydes de carbone

Conseil: Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.

Autres informations:

Refroidir les récipients fermés se situant à proximité d'un foyer d'incendie. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. Le produit lui-même n'est pas combustible; définir les moyens d'extinction en fonction d'un incendie à proximité. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs. Pour le personnel non urgentiste: Utiliser un vêtement de protection individuelle. Veiller à la bonne aération des locaux. Garder à l'écart des sources d'inflammation. Pour les intervenants d'urgence: Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.11.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 19.09.2022

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 19.09.2022

Produit: **GARDOBOND X 4656**

(ID Nr. 30706486/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

et 8 de cette fiche de données de sécurité. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. S'il arrive que le produit pénètre dans les évacuations d'eau ou les égouts, prévenir immédiatement la compagnie des eaux locale; dans le cas de contamination de cours d'eau, de rivières ou de lacs, prévenir l'Agence pour l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter les résidus à l'aide d'un absorbant ininflammable, tel que sable, terre, vermiculite, terre de diatomée, et stocker dans un conteneur approprié pour l'élimination en conformité avec la réglementation sur les déchets (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec à l'aide d'un détergent; éviter d'utiliser des solvants. Assurer une ventilation adéquate.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Éviter de respirer les vapeurs ou vaporisation. Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Éviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de matières oxydantes, fortement alcalines et fortement acides.

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD), Polyéthylène basse densité (PELD), polyéthylène téréphtalate (PET), Polypropylène

Matériaux adaptés: caoutchouté

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter l'éclairage naturel direct. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites.

Défense de fumer. Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde. Stocker à l'abri du gel.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.11.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 19.09.2022

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 19.09.2022

Produit: **GARDOBOND X 4656**

(ID Nr. 30706486/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Stabilité de stockage:

Température de stockage: 0 - 40 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

64-17-5: éthanol

VME 1.900 mg/m³ ; 1.000 ppm (VLEP-INRS (FR))

Limite donnée à titre indicatif

VLE (FR) 9.500 mg/m³ ; 5.000 ppm (VLEP-INRS (FR))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

Limite donnée à titre indicatif

17439-11-1: hexafluorotitanate(2-) de dihydrogène

VME 2,5 mg/m³ (OEL (EU))

non contraignant

VME 2,5 mg/m³ (VLEP-INRS (FR))

Juridiquement non contraignant (donné à titre indicatif)

Valeur Limite Biologique (VLB)

Pas de données disponibles.

Composants avec PNEC

64-17-5: éthanol

eau douce: 0,96 mg/l

eau de mer: 0,79 mg/l

libération sporadique: 2,75 mg/l

station d'épuration: 580 mg/l

sédiment (eau douce): 3,6 mg/kg

sol: 0,63 mg/kg

sédiment (eau de mer): 2,9 mg/kg

orale (empoisonnement secondaire / secondary poisoning): 0,38 mg/kg

17439-11-1: hexafluorotitanate(2-) de dihydrogène

libération sporadique: 0,074 mg/l

station d'épuration: 1,02 mg/l

eau douce: 0,89 mg/l

sédiment (eau douce): 16,69 mg/kg

sédiment (eau de mer): 4,89 mg/kg

eau de mer: 0,89 mg/l

sol: 13 mg/kg

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.11.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 19.09.2022

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 19.09.2022

Produit: **GARDOBOND X 4656**

(ID Nr. 30706486/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Composants avec DNEL

64-17-5: éthanol

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 343 mg/kg

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 950 mg/m3

17439-11-1: hexafluorotitanate(2-) de dihydrogène

travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Par inhalation: 3,6 mg/m3

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Par inhalation: 3,6 mg/m3

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 52 mg/kg

travailleur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, Par inhalation: 3,6 mg/m3

travailleur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie cutanée: 52 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. Une ventilation par aspiration localisée dotée d'une bonne aspiration générale doit être utilisée. Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire requise si la valeur limite d'exposition (le cas échéant) risque d'être dépassée. (Filtre à gaz 14387 Type A)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

caoutchouc chloroprène (CR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement

Indice de protection 6, correspondant à un temps de perméation >480 minutes selon la norme EN ISO 374-1.

Le gant de protection devra être testé pour son aptitude particulière (par exemple : résistance mécanique, compatibilité avec le produit, propriétés anti-statiques).

Les gants devront être remplacés immédiatement s'ils sont abîmés ou si des signes d'usure sont visibles. Il est recommandé d'utiliser une protection préventive de la peau (crème pour la peau).

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

Vêtement de protection résistant aux produits chimiques conforme à la norme DIN EN 13034 (type 6)

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.11.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 19.09.2022

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 19.09.2022

Produit: **GARDOBOND X 4656**

(ID Nr. 30706486/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Tenir éloigné des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pour avoir des informations sur les contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement, se référer à la rubrique 6.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière:	liquide	
Etat physique:	liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	caractéristique	
Point de fusion:	< -7 °C	
début d'ébullition:	non déterminé	
Inflammabilité:	difficilement inflammable	
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Point d'éclair:	> 93 °C	(ISO 3679)
Température d'auto-inflammation:	non déterminé	
Valeur du pH:	5,0 (20 °C) (non dilué)	
Viscosité, cinématique:	34,4 mm ² /s (20 °C) (40 °C)	
Pression de vapeur:	non déterminé (20 °C)	
	non déterminé (50 °C)	
Densité:	1,012 g/cm ³ (20 °C)	(DIN 51757)

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.11.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 19.09.2022

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 19.09.2022

Produit: **GARDOBOND X 4656**

(ID Nr. 30706486/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'un produit susceptible d'auto-échauffement.

Autres caractéristiques de sécurité

Miscibilité avec l'eau:

miscible

Temps d'écoulement: 83 s

(DIN EN ISO 2431; 3 mm)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'éclairage naturel direct. Éviter le gel.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

verre, Se maintenir loin des substances hautement acides ou alcalines comme les oxydants afin d'éviter les réactions exothermiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition possibles:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.11.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 19.09.2022

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 19.09.2022

Produit: **GARDOBOND X 4656**

(ID Nr. 30706486/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.11.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 19.09.2022

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 19.09.2022

Produit: **GARDOBOND X 4656**

(ID Nr. 30706486/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Évaluation de la toxicité après administration répétée:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Évaluation de la toxicité aquatique:

Aucun résultat de test n'est disponible pour ce produit. Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Le mélange a été évalué selon le règlement (CE) No 1272/2008 et n'a pas été classé comme dangereux pour l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Évaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Pas de données disponibles sur la dégradation biologique et sur l'élimination.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.11.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 19.09.2022

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 19.09.2022

Produit: **GARDOBOND X 4656**

(ID Nr. 30706486/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation:
Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
Adsorption sur les sols: Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Code de déchet:

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballage non nettoyé:

Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.11.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 19.09.2022

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 19.09.2022

Produit: **GARDOBOND X 4656**

(ID Nr. 30706486/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

RID

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.11.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 19.09.2022

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 19.09.2022

Produit: **GARDOBOND X 4656**

(ID Nr. 30706486/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro d'identification: Pas applicable

Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable

Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour l'environnement: Pas applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Sea transport

IMDG

Not classified as a dangerous good under transport regulations

UN number or ID number: Not applicable

UN proper shipping name: Not applicable

Transport hazard class(es): Not applicable

Packing group: Not applicable

Environmental hazards: Not applicable

Special precautions for user: None known

Transport aérien

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro d'identification: Pas applicable

Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable

Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour l'environnement: Pas applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Air transport

IATA/ICAO

Not classified as a dangerous good under transport regulations

UN number or ID number: Not applicable

UN proper shipping name: Not applicable

Transport hazard class(es): Not applicable

Packing group: Not applicable

Environmental hazards: Not applicable

Special precautions for user: None known

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.11.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 19.09.2022

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 19.09.2022

Produit: **GARDOBOND X 4656**

(ID Nr. 30706486/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et contrôle intégrés de la pollution).

Teneur en VOC: 1,4 %

Teneur en VOC: 14,6 g/l

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

| Classe de danger pour l'eau (AwSV allemand du 1er août 2017): (1) Faible polluant de l'eau.

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 32, 84

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.11.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 19.09.2022

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 19.09.2022

Produit: **GARDOBOND X 4656**

(ID Nr. 30706486/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

RUBRIQUE 16: Autres informations

Références bibliographiques et sources des données: REACH-Règlement (CE) No. 1907/2006.
CLP-Règlement (CE) No. 1272/2008.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Flam. Liq.	Liquides Inflammables
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Met. Corr.	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux .
H301 + H311 + H331	Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.11.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 19.09.2022

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 19.09.2022

Produit: **GARDOBOND X 4656**

(ID Nr. 30706486/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 03.02.2023

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Identificateur de produit : 2029001049014
Nom du produit : IE80024001729 9005 FENCE
Type de produit : Poudre.
Autres moyens d'identification : Non disponible.
Date d'édition : 20 Mars 2023
Version : 1
Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Revêtement en poudre à usage industriel.
Utilisations non recommandées : Vente au grand public et utilisation par celui-ci interdites.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Axalta Coating Systems Germany GmbH & Co. KG
Christbusch 25
DE 42285 Wuppertal
+49 (0)202 529-0
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : sds-competence@axalta.com

Contact national

Axalta Coating Systems France S.A.S.
Z.I. Croix Meyssant - B.P. 33
FR 42601 Montbrison cedex
+33 (0)4 77 96 70 00

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fournisseur

+(33)-975181407

Heures ouvrables : 24

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Composants de toxicité inconnue : 1.3 pourcent de la mixture est constitué de composant(s) de toxicité aiguë cutanée inconnue
1.3 pourcent de la mixture est constitué de composant(s) de toxicité par inhalation aiguë inconnue

Composants d'écotoxicité inconnue : Contient 1.3 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger : Non applicable.

Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement.

Mentions de danger : Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

Prévention : Non applicable.

Intervention : Non applicable.

Stockage : Non applicable.

Élimination : Non applicable.

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Non applicable.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Peut former des poussières à des concentrations atmosphériques combustibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques. Voir Sections 2 et 3 pour plus de détails.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

Les peintures en poudre peuvent causer une irritation cutanée localisée au niveau des plis de la peau ou sous les vêtements près du corps.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

Voir Information toxicologique (section 11)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Recommandé : mousse résistant aux alcools, couverture de CO₂, eau pulvérisée/atomisée.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.
Ne pas utiliser de gaz inerte sous forte pression (par exemple CO₂).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

5.3 Conseils aux pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les poussières. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** : Contenir le produit répandu et le ramasser à l'aide d'un aspirateur antidéflagrant ou par balayage humide. Le placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Ne pas utiliser de brosse sèche qui risque de générer des nuages de poussière ou des charges statiques.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

Obtenir l'avis d'un médecin du travail compétent dans l'évaluation des employés présentant des troubles cutanés ou respiratoires avant exposition des individus au produit non durci.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Les précautions nécessaires seront prises pour éviter la formation de poussières à des concentrations supérieures aux limites d'exposition professionnelle, d'inflammabilité ou d'explosion.
Les équipements électriques et éclairages doivent être protégés conformément aux normes en vigueur afin d'éviter le contact de la poussière avec les surfaces chaudes, les étincelles ou autres sources d'inflammation.
Le mélange peut se charger d'électricité statique : toujours utiliser des câbles de mise à la terre en cas de transfert d'un récipient à l'autre.
Les opérateurs devraient porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols devraient être de type conducteur.
Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes.
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de particules, d'aérosols ou de brouillards résultant de l'application de ce mélange.
Éviter d'inhaler la poussière de ponçage.
Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre.
Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.
Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.

Conserver le récipient bien fermé.

Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Indices d'exposition biologique

No exposure indices known.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Procédures de surveillance recommandées : Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes :
Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Aucune DNEL/DMEL disponible.

PNEC

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Éviter de respirer les poussières. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir une exposition aux poussières inférieure à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Une protection oculaire de sécurité doit être utilisée en cas de risque d'exposition.

Protection de la peau

Protection des mains

Aucun matériau ni combinaison de matériaux de gants ne saurait résister indéfiniment à un produit chimique ou à une combinaison de produits chimiques.

Le temps de claquage doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit.

Suivre les instructions et les informations d'utilisation, de stockage, de maintenance et de remplacement fournies par le fabricant de gants.

Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau de gants.

Toujours vérifier que les gants ne comportent pas de défaut et qu'ils sont correctement conservés et utilisés.

Les dégâts physiques et chimiques et une maintenance inadaptée peuvent réduire les performances ou l'efficacité du gant.

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

Gants : Duration / breakthrough time: <1 hour,
Glove material: NBR, nitrile rubber, material thickness as splash protection: at least 0.2 mm, (EN374)
Glove material: NBR, nitrile rubber Material thickness for short-term contact: at least 0.5 mm, (EN374)

Les recommandations sur le ou les types de gants à utiliser lors de la manipulation du produit sont basées sur les informations provenant de la source suivante:

Jugement expert

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

- Protection corporelle** : Il est recommandé au personnel de porter des vêtements de protection. Lors du choix des vêtements de protection, prendre les précautions nécessaires afin d'éviter toute inflammation ou irritation de la peau du cou et des poignets par contact avec la poudre.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués.
- Les traitements tels que le ponçage à sec, le soudage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage/sablage humide devra être utilisé si possible. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat, si l'exposition ne peut être évitée par une ventilation locale.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

- État physique** : Solide.
- Couleur** : Noir.
- Odeur** : Non disponible.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- Point de fusion/point de congélation** : Non applicable.
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : Non applicable.
- Inflammabilité** : Non disponible.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion** : Non applicable.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)** : Seuil minimal: 40 g/m³
- Point d'éclair** : Vase clos: Non applicable. [Le produit n'alimente pas la combustion.]
- Température de décomposition** : Non applicable.
- pH** : Non applicable.
- Viscosité** : Non applicable.
- Pression de vapeur** : 0 kPa (0 mm Hg)
- Masse volumique** : 1.554 g/cm³

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Poids volatiles	: 0 % (w/w)	
Teneur en COV	: 0 % (p/p)	(2010/75/EU)

température ambiante (=20°C)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
- 10.2 Stabilité chimique** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 10.4 Conditions à éviter** : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.
- 10.5 Matières incompatibles** : Non applicable.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.
Non applicable

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques. Voir Sections 2 et 3 pour plus de détails.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

Les peintures en poudre peuvent causer une irritation cutanée localisée au niveau des plis de la peau ou sous les vêtements près du corps.

Toxicité aiguë

Estimations de la toxicité aiguë

N/A

Irritation/Corrosion

Sensibilisation

Mutagénicité

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Tératogénicité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Non disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Il est recommandé de ne pas jeter les résidus de peintures en poudre dans les égouts ou les cours d'eau et de ne pas les déposer non plus dans des lieux où ils seraient susceptibles de contaminer la nappe phréatique ou les eaux de surface.

Le mélange a été évalué selon la méthode de la somme de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et n'est pas classé comme étant dangereux pour l'environnement.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 2008/98/CE.

Considérations relatives à l'élimination : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État. Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, il est possible que le code de déchets initial du produit ne s'applique plus et qu'il faille lui assigner un nouveau code. Pour plus d'informations, contacter l'autorité locale de gestion des déchets.

Catalogue Européen des Déchets

La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quant classé comme déchet est:

Code de déchets	Désignation du déchet
08 02 01	déchets de produits de revêtement en poudre

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Considérations relatives à l'élimination : À l'aide des informations fournies dans cette fiche de données de sécurité, obtenir un avis de l'autorité de gestion des déchets pertinente pour la classification des récipients vides. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou reconditionnés. Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigences légales nationales ou locales en terme de déchets.

Type d'emballage	Catalogue Européen des Déchets
CEPE Guidelines	15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.

Polluant marin Non disponible.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Non applicable.

La description d'expédition du produit peut varier en fonction de plusieurs facteurs, y compris, sans toutefois s'y limiter, le volume de matériau, la taille du contenant, le moyen de transport et le recours à des exemptions ou des exceptions trouvées dans les règlements applicables. Les renseignements à la section 14 représentent l'une des descriptions d'expédition possible pour ce produit. Consultez votre spécialiste d'expédition ou votre fournisseur pour les informations d'affectation appropriées.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Annexe XVII - : Non applicable.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Autres Réglementations UE

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Réglementations nationales

Usage industriel : L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.

Surveillance médicale renforcée : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Code FIPEC : 3

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 DMEL = dose dérivée avec effet minimum
 DNEL = Dose dérivée sans effet
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
 N/A = Non disponible
 PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
 PNEC = concentration prédite sans effet
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH
 vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Non classé.	

Texte intégral des mentions H abrégées

Non applicable.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Non applicable.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date d'impression	: 20 Mars 2023
Date d'édition/ Date de révision	: 20 Mars 2023
Date de la précédente édition	: Aucune validation antérieure
Version	: 1

Avis au lecteur

Produit réservé à une utilisation industrielle.

Le contenu de la fiche de données de sécurité est considéré comme exact au moment de sa publication, mais est sujet à changement si de nouvelles informations sont transmises par Axalta Coating Systems, LLC, ou une de ses filiales ou entités affiliées (collectivement, Axalta). La fiche de données de sécurité peut contenir des informations fournies à Axalta par ses fournisseurs. Les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils se réfèrent à la version la plus récente de la fiche de données de sécurité. Les utilisateurs doivent prendre les précautions mentionnées dans la fiche de données de sécurité. Les utilisateurs sont tenus de se conformer aux lois et règlements applicables pour manipuler, utiliser et éliminer le produit de façon sécuritaire.

Avant d'utiliser un produit Axalta, les utilisateurs doivent lire toutes les informations pertinentes et décider si le produit convient à l'utilisation prévue. À moins que la loi en vigueur ne le requière, AXALTA N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, QU'ELLE SOIT FORMELLE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTABILITÉ À UN USAGE PARTICULIER. Les renseignements sur cette fiche de données de sécurité ne concernent que le produit décrit dans la section 1, Identification, et ne s'appliquent pas aux combinaisons potentielles avec tout autre produit ou procédé particulier. Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres, Axalta recommande de lire et de comprendre la fiche de données de sécurité des autres produits avant de les utiliser.

© Axalta Coating Systems, LLC et toutes ses sociétés affiliées, 2022. Tous droits réservés. Des copies peuvent être effectuées pour les utilisateurs de produits des systèmes de revêtements Axalta.